

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme SYLVIE GIRARD, présidente
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire
 M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
HYDROÉLECTRIQUE DE LA PÉRIBONKA
PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 16 septembre 2003, à 19 h 00
Complexe touristique Dam-en-Terre
1385, Chemin de la Marina
Alma

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DE M. JOHN BURCOMBE	14
PRÉSENTATION DE M. PATRICK ARNAUD	18
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR M. PATRICK ARNAUD.....	19
QUESTIONS DU PUBLIC	29



SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2003
ADVENANT 19 H 02 DÉBUT DE LA SÉANCE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bonsoir, tout le monde! Bienvenue à cette première partie d'audience publique portant sur le projet d'un aménagement hydroélectrique sur la Péribonka par Hydro-Québec.

10 Mon nom est Sylvie Girard. Je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement. Cette commission est également constituée de monsieur John Haemmerli à ma gauche...

M. JOHN HAMMERLI :

15

Bonsoir

LA PRÉSIDENTE :

20 ... et de monsieur Louis Dériger, à ma droite, qui agiront à titre de commissaires. Je précise que les membres de la commission sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure et disposent de tous les pouvoirs et l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. De plus, nous nous sommes engagés à respecter le Code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

25

Alors, dans un premier temps, je vais vous donner un aperçu du déroulement de cette première séance d'audience. D'abord, je vais prendre une dizaine de minutes pour vous expliquer les règles générales ainsi que la façon de procéder afin de permettre un débat éclairé, serein et respectueux. Ensuite viendront les présentations des personnes-ressources et de l'équipe de la commission.

30

Suite à cela, nous allons inviter les requérants de l'audience à venir présenter les motifs de leur requête. Enfin, le promoteur sera invité à présenter son équipe et à nous faire un court résumé de son projet.

35

À la suite de cette présentation, nous prendrons une pause d'environ quinze (15) minutes et c'est à ce moment que se fera l'ouverture du registre pour les gens qui désirent poser des questions. Ce registre est disponible à l'arrière de la salle. Au retour de cette pause, les gens inscrits au registre seront appelés dans l'ordre d'inscription pour venir poser leurs questions.

40

Je vais donc d'abord vous faire lecture du mandat de la commission. Cette lettre-mandat est adressée au président du BAPE, monsieur André Harvey, et signée le vingt-six (26) août deux mille trois (2003) par le ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Thomas J. Mulcair.

45

50 «En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura fait».

55 «Le mandat du Bureau débutera le quinze (15) septembre deux mille trois (2003). Je joins à la présente la demande d'audience publique qui m'a été adressée concernant ce projet. Si d'autres demandes m'étaient formulées au cours de la période d'information et de consultation publique présentement en cours, elles vous seront acheminées dès réception».

60 Donc, comme le spécifie la lettre, le mandat de cette commission débute le quinze (15) septembre deux mille trois (2003), c'est-à-dire hier, et est d'une durée de quatre (4) mois. Le rapport du Bureau devra être remis au ministre de l'Environnement, au plus tard le quinze (15) janvier deux mille quatre (2004). Le ministre doit rendre le rapport public dans les soixante (60) jours suivants, au plus tard.

65 Ce projet est inscrit dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. C'est donc en vertu de l'article 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement que nous aurons ensemble à discuter et à analyser ce projet.

70 Cet article édicte que nul ne peut entreprendre une construction, un ouvrage, une activité ou une exploitation, ou exécuter des travaux suivant un plan ou un programme, dans les cas prévus par le règlement du gouvernement, sans suivre la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue dans la présente section et obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement. Cette procédure est sous la responsabilité du ministre de l'Environnement.

75 Les commissions du BAPE examinent dans une perspective de développement durable les projets qui leur sont soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, laquelle englobe les aspects biophysiques, social, économique et culturel.

80 Alors, je vais vous expliquer brièvement la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts. Alors, avant l'intervention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, il y a eu différentes étapes.

85 Dans un premier temps, le promoteur exprime son intention d'entreprendre un projet en déposant un avis de projet au ministre. Le ministre émet alors une directive, à la suite de laquelle l'initiateur du projet effectue une étude d'impact. Le promoteur répond aux questions des ministères concernés par le projet. Puis le ministère de l'Environnement émet un avis de recevabilité.

90 Suite à ça, c'est l'intervention du BAPE... c'est-à-dire l'intervention du BAPE arrive après ces étapes-là. La première étape est réalisée non pas par une commission mais par du personnel du Bureau d'audiences publiques. C'est la période d'information et de consultation

150 publique qui se déroule du douze (12) août au vingt-six (26) septembre deux mille trois (2003).
155 Durant cette période de quarante-cinq (45) jours, toute personne, groupe, municipalité ou
160 organisme peut demander la tenue d'une audience publique. Il est prévu dans la réglementation
165 que le ministre peut confier le mandat de tenir une audience publique trente (30) jours après le
170 début de la période d'information et de consultation publique.

Jusqu'à maintenant, il y a eu deux (2) demandes d'audience publique.

175 Les séances publiques de l'audience sont divisées en deux (2) parties. La première
180 partie commence ce soir. Nous avons prévu des séances en après-midi à treize heures trente
185 (13 h 30) et en soirée à partir de dix-neuf heures (19 h 00) jusqu'à jeudi soir, et nous évaluerons
190 l'opportunité de tenir des séances subséquentes.

195 Alors, cette partie de l'audience permet à la population et à la commission de poser des
200 questions, d'obtenir des réponses de la part du promoteur et des compléments d'information ou
205 des réponses de la part des personnes-ressources. Cette première partie sert donc à bien
210 cerner les impacts du projet et à enrichir notre connaissance du projet.

215 C'est donc dire qu'à cette première partie, ce n'est pas le moment d'entendre les opinions
220 sur le projet. Ça ne veut pas dire qu'on ne veut pas entendre votre opinion; ça veut dire qu'on va
225 l'entendre dans un mois, lors de la deuxième partie des audiences publiques. Je vais
230 probablement avoir à quelques reprises à intervenir à ce sujet; vous êtes ici pour la première
235 partie, c'est-à-dire que vous êtes ici pour poser des questions et avoir des réponses et ces
240 réponses qui pourront permettre d'éclairer votre avis ou votre position sur le projet.

245 Alors, cette deuxième partie permet aux citoyens de prendre position sur le projet, la
250 deuxième partie, là, qui se passe dans un mois. La commission entendra l'opinion de tous ceux
255 et celles qui le désirent, à partir du vingt et un (21) octobre prochain, à compter de dix-neuf
260 heures (19 h 00), ici même dans la salle François-Larochelle.

265 Nous vous demandons d'ailleurs d'indiquer à la coordonnatrice du secrétariat de la
270 commission, madame Monique Gélinas, votre intention de déposer un mémoire. Cela facilite,
275 pour la commission, la logistique de réservation de salle. Vous devrez faire parvenir vos
280 mémoires avant le dix-sept (17) octobre et ce, afin de permettre à la commission d'en faire une
285 lecture attentive et appropriée avant le début de la deuxième partie d'audience. Lors de la
290 présentation de votre mémoire la commission échangera avec vous afin de bien comprendre
295 votre position.

300 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission sans le présenter. Les
305 deux (2) options sont possibles. Donc, on vous demande de le signaler tout simplement à la
310 coordonnatrice du secrétariat de la commission.

315 Le mandat de cette commission comprend aussi, en plus de la tenue d'audiences
320 publiques, un mandat d'enquête. La commission aura donc son propre questionnement au cours
325 de cette audience, parfois même dans la foulée des questions que vous aurez initiées. Ce

questionnement pourrait se compléter après la partie publique. Dans ce cas, les questions et réponses seront déposées officiellement.

140 Nous avons des centres de consultation où, tout au long du mandat, les documents peuvent être consultés. Il y a six (6) centres régionaux situés aux endroits suivants : l'Hôtel de ville de Péribonka sur la rue Édouard-Niquet; la bibliothèque d'Alma, sur la rue Collard Ouest; un troisième à Dolbeau-Mistassini, sur la 4^e Avenue; un quatrième à la municipalité de Lamarche, sur la rue Principale; un cinquième à la bibliothèque publique de Mashteuiatsh, rue Amishk, porte 019 et le sixième à la bibliothèque Paul-Émile Boulet, Université du Québec à Chicoutimi, sur le
145 boulevard de l'Université.

Il y a aussi deux (2) centres permanents : le bureau du BAPE à Québec sur la rue Saint-Amable, ainsi que la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal.

150 Pour toute information supplémentaire concernant les centres de consultation, vous pouvez appeler au BAPE. Et de plus, la commission dispose d'un site Internet. Vous pouvez avoir les coordonnées à l'arrière, au secrétariat.

J'en profite immédiatement pour vous dire que la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve. Nous avons le devoir d'agir équitablement avec tout le monde, et c'est ce que nous allons faire tout au long de ce processus. Alors, tout le long des audiences, ne vous attendez pas à des opinions de la part de la commission. Nos propres opinions vont être faites au moment de la remise de notre rapport.

160 Je vous informe que tout ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Internet du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique, en fait, dès qu'elles sont prêtes.

165 Alors, après la deuxième partie publique, l'enquête se poursuit. Ça veut dire que nous, même si on a fait les deux (2) parties publiques qui relèvent de l'aspect de consultation publique, notre mandat de commission d'enquête se poursuit. La commission rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement, lequel rapport fera état des constatations, de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude. La décision d'autoriser ou de refuser le projet
170 appartient au Conseil des ministres sur recommandation du ministre de l'Environnement.

Alors, je vais maintenant vous expliquer comment nous allons procéder ce soir, d'abord vous expliquer un peu aussi la disposition de la salle. Alors, quand je vous parle de la commission, c'est en fait mes collègues et moi, qui sommes membres de la commission. Alors,
175 pour nous aider dans notre travail, vous avez aussi, ici à ma gauche, la table des analystes; il y a la table des personnes-ressources, deux (2) tables en fait de personnes-ressources ainsi que la table du personnel du MRCI qui s'occupe des transcriptions. À l'arrière, vous avez la table de l'équipe de la commission, donc avec la coordonnatrice; à ma droite, la table du promoteur. La table centrale, c'est à cet endroit que vous venez poser vos questions, juste devant moi.

180

Alors, l'inscription au registre, pour les questions, se fait à l'arrière au personnel de la commission, et ça pourrait se faire, comme je le disais tout à l'heure, dès la première pause, lorsque j'aurai déclaré le registre ouvert. Alors, les gens pourront s'inscrire à ce moment-là.

185 Le nombre de questions permises est de deux (2) par intervention, sans sous-questions. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre possible de participants de poser des questions. Vous avez la possibilité de vous réinscrire au registre pour des questions supplémentaires. Autrement dit, on autorise deux (2) questions à la fois et vous pouvez toujours retourner au registre tant que vous avez des questions pour vous réinscrire.

190 Nous vous demandons d'éviter les préambules aux questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la bonne compréhension de la question. Vous allez directement aux questions. Et de toute façon, on va être là tant que vous aurez des questions. Mais il faut permettre au monde d'accumuler le plus d'informations possible. Alors, 195 c'est pour ça qu'on met ces règles-là puis qu'on demande d'éviter les préambules, c'est pour permettre une meilleure circulation du nombre de personnes. De toute façon, ça évite aussi le piège de l'opinion, quand on évite les préambules. Alors, gênez-vous pas, vous pouvez poser toutes les questions qui vous passent par la tête, on est ici pour bien comprendre le projet, s'informer, et soyez très à l'aise de le faire.

200 La commission, comme je vous disais tout à l'heure, peut intervenir en tout temps pour obtenir de l'information additionnelle.

205 Toutes les questions du public doivent m'être adressées. Ceci s'applique également à toutes les réponses aux questions. Aucun échange direct ne devra se faire entre le promoteur, les porte-parole et le public. Je dirigerai ensuite les questions aux personnes concernées. En fait, ceci est pour assurer un minimum de gestion d'organisation et bien comprendre les questions.

210 Il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser les débats sereins est de respecter les règles de procédure du BAPE. Les questions seront permises, mais pas les accusations. Respecter ces règles constitue la meilleure façon d'éviter les poursuites en dommages.

215 Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement doivent l'être le plus tôt possible. Si la réponse ne peut être donnée immédiatement, la commission se chargera de l'obtenir pour une autre séance ou encore par écrit, et ces réponses feront partie du dossier et seront disponibles dans les centres de consultation le plus rapidement possible.

220 Si une information ou certains documents demandés sont considérés comme confidentiels par la personne qui doit les déposer, elle doit en faire part à la commission au moment où celle-ci en fait la demande.

225 Si la commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention
confidentielle. La commission fixera une rencontre et entendra les représentations des
personnes concernées quant aux allégations de préjudice qui pourraient être encourues. La
commission prendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, ou en tout ou en
partie, ou de ne pas rendre publique l'information. Les personnes concernées bénéficieront d'un
230 délai pour réagir à cette décision, à la suite de quoi l'information sera rendue publique, en tout ou
en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la commission en tienne
compte dans ses travaux.

235 Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de
l'audience, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut
s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat de la commission qui se chargera de vérifier auprès
de la commission.

240 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est
doté d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin
d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à bien vous servir ou à mieux
vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir ce questionnaire disponible à cet effet.

245 Alors, je vais maintenant vous présenter l'équipe du BAPE, et je vais ensuite vous
présenter les personnes-ressources qui, elles-mêmes, vont présenter leur équipe.

250 Par la suite, les requérants viendront présenter leur requête. Puis le promoteur
présentera son équipe et procédera à la présentation de son projet. À la suite de cette
présentation, nous ferons une pause de quinze (15) minutes pour permettre l'inscription au
registre.

255 Alors, je vous parlais tout à l'heure des commissaires qui sont sur cette commission,
monsieur John Haemmerli et monsieur Louis Dériger. Donc, comme je disais tout à l'heure, la
commission c'est nous trois (3). Maintenant, pour les analystes, à ma gauche, vous avez
madame Isabelle Bernier-Bourgault et monsieur David Boudreault; ensuite, pour l'équipe du
BAPE, derrière, vous avez la conseillère en communication, madame Marielle Jean. Peut-être
vous lever pour qu'on vous identifie? Voilà. Ensuite, vous avez la coordonnatrice du secrétariat
de la commission, madame Monique Gélinas; et l'agente de secrétariat, madame Christiane
Lapointe. Alors, vous pouvez toujours faire référence à eux, au besoin.

260 Alors, nous sommes appuyés et aidés par le personnel du ministère des Relations avec
les citoyens. Il s'agit, au niveau de la logistique, de monsieur Daniel Buisson et, au niveau du
son, de monsieur Martin Lajoie; et le sténotypiste, monsieur Michel Olivier.

265 Alors maintenant, je vais vous présenter -- avant de passer aux personnes-ressources, je
voudrais m'assurer, j'ai oublié de le dire au début, les cellulaires, pensez à les fermer. Merci.

Alors maintenant, je vais vous présenter les personnes ressources qui sont à notre
gauche. Je vais y aller de gauche à droite. Ça va? Quand vous vous présentez, peut-être aussi

270 me faire part, si vous avez des documents à déposer aujourd'hui ou des documents que vous
avez déjà déposés, pour que les gens puissent les entendre; même chose pour le promoteur tout
à l'heure, si c'est possible.

275 Alors, je vais commencer d'abord pour – et vous, quand vous êtes plusieurs, s'il vous
plaît, présentez votre équipe. Alors, pour le ministère de l'Environnement.

Mme MIREILLE PAUL :

280 Merci, Madame la présidente. Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

285 **Mme MIREILLE PAUL :**

Bonsoir, messieurs les commissaires. Bonsoir à tous. Mon nom est Mireille Paul. Je
suis chargée de projet à la Direction des évaluations environnementales du ministère de
l'Environnement. J'agirai ce soir à titre de porte-parole du ministère.

290 Pour m'aider, je suis accompagnée de monsieur François Delaître qui travaille également
à la Direction des évaluations environnementales et monsieur Camille Roch -- Camille, si tu
voudrais te lever – qui travaille aussi au ministère de l'Environnement mais ici en région, à la
Direction régionale Saguenay Lac Saint-Jean.

295 Nous avons déposé, comme documents en consultation, la Loi sur la sécurité des
barrages, la Loi sur le régime des eaux et certains extraits de la Loi sur la qualité de
l'environnement qui portent sur la procédure d'évaluation environnementale ainsi que le
règlement qui l'accompagne.

300 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Paul. Maintenant, pour le ministère des Ressources naturelles, Faune et
Parcs?

305 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Oui, il faut ajouter maintenant.

310 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais on a aussi Faune et Parcs. C'est nouveau, là.

M. ALAIN TREMBLAY :

315

Bon. Je vous dis bonsoir en premier, à la table à l'avant, la présidente et les deux (2) commissaires et ainsi que les gens présents ici ce soir. Bon. Moi, je représente le secteur Énergie, mon nom, c'est Alain Tremblay, au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Je vais agir comme porte-parole et je me joins de deux (2) personnes-ressources pour représenter les aspects autres que l'énergie, en tout cas, pour la grande partie. C'est monsieur Jean Jomphe pour le secteur territoire et monsieur Denis Lefebvre pour... De Forêt Québec. Pour des questions complémentaires, si j'ai besoin d'autres spécialistes, je le verrai au besoin sur la question. Merci.

325

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Maintenant, pour la Société Alcan.

330

M. MARIO DESLAURIERS :

On n'a pas de micro, là...

LA PRÉSIDENTE :

335

Vous allez... -- ah, c'est ça.

M. MARIO DESLAURIERS :

Mais je pense que je peux parler assez fort pour le moment...

340

LA PRÉSIDENTE :

345

C'est parce que, pour la transcription, il faut absolument que vous alliez au micro. Alors, vous met au micro au bout. Je m'excuse, ça va être un petit peu plus complexe pour ce soir mais après ça, ce sera plus simple. Je vais voir peut-être à ce qu'on puisse... Merci, monsieur.

M. MARIO DESLAURIERS :

Alors, bonsoir, Madame la présidente, messieurs les commissaires.

350

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

355

M. MARIO DESLAURIERS :

Bonsoir, tout le monde. Mon nom, c'est Mario Deslauriers, représentant d'Énergie électrique pour la compagnie Alcan. En fait, moi je suis ici pour répondre plus spécifiquement

360 aux questions qui ont trait à la gestion des barrages d'Alcan et puis ça me fera plaisir de répondre aux questions qui se présenteront.

365 Maintenant, ce soir, à votre demande, Madame la présidente, on a présenté... on a déposé, c'est-à-dire, deux (2) documents : le premier qui est le sommaire des plans et mesures d'urgence en cas de bris de barrage sur la rivière Péribonka et Saguenay; et le deuxième document a trait... fait un recueil un peu des principales caractéristiques reliées à la gestion hydrique. On avait parlé que pour la gestion, donc on parle de trajectoire, de réservoir, on parle d'analyse de fréquence de débit, ces choses-là. C'est présenté à l'intérieur de ce document-là.

LA PRÉSIDENTE :

370

Merci beaucoup, monsieur Deslauriers.

375 Alors maintenant, pour représenter le Conseil des Montagnais, je pense que c'est monsieur Alain Nepton. On va essayer de trouver une solution pour ne pas que vous ayez à vous déplacer comme ça toute la semaine, on va voir qu'est-ce qu'on peut faire.

Oui, bonjour, monsieur Nepton.

M. ALAIN NEPTON :

380

385 Bonsoir, Madame la présidente. Effectivement, je représente le Conseil des Montagnais. Je suis membre du Conseil des Montagnais, donc un élu. Je suis ici parce que j'ai suivi le dossier, l'évolution du dossier du projet Péribonka depuis le tout début et j'ai participé à toutes les discussions avec Hydro-Québec concernant ce projet-là. Et par mes autres fonctions, parce que je travaille à plein temps pour le Conseil des Montagnais, je suis quand même assez au courant de l'utilisation du territoire qui en est faite, donc je pourrai répondre, dans la mesure du possible, aux questions, sinon être capable d'aller chercher la réponse pertinente.

LA PRÉSIDENTE :

390

Merci. Est-ce que vous aviez des documents à déposer aujourd'hui?

M. ALAIN NEPTON :

395

Non, je n'en avais pas pour déposer ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

400

Parfait. Merci, monsieur Nepton.

Maintenant, je vais vous laisser vous présenter parce que je ne vois pas les...

M. JOHN HAEMMERLI :

405 Monsieur Guérin.

LA PRÉSIDENTE :

410 ... je ne vois pas les – vous êtes monsieur Guérin, c'est ça. Allez-y.

M. GÉRALD GUÉRIN :

C'est exact. Bonsoir, Madame la présidente.

415 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. GÉRALD GUÉRIN :

420

Gérald Guérin, de la Société de la faune et des parcs de la Direction de l'aménagement de la faune, de la Direction régionale Saguenay -Lac Saint-Jean.

LA PRÉSIDENTE :

425

Merci. Est-ce que vous aviez des documents à déposer?

M. GÉRALD GUÉRIN :

430

Oui. J'ai déposé trois (3) documents, dont la liste des espèces menacées et également la liste des espèces susceptibles d'être désignées, le Règlement sur les habitats fauniques et également la politique des débits réservés écologiques.

LA PRÉSIDENTE :

435

Merci beaucoup. Alors, je crois que c'est pour le ministère des Pêches et Océans, monsieur Boula. Allez-y.

M. DOMINIC BOULA :

440

Bonjour à tous. Dominic Boula, Pêches et Océans. Je suis analyste à la gestion de l'habitat du poisson. Mon rôle dans le dossier est d'analyser le projet en vertu de la Loi sur les pêches. Et je suis accompagné aujourd'hui de Steve Lévesque qui est en arrière, qui est responsable de l'application de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale chez nous, dans le cadre de ce projet-ci. Il y aura aussi Richard Jones qui sera disponible, de la Garde côtière, pour répondre aux questions qui ont plus lien avec la navigation.

445

450 J'ai déposé aujourd'hui quatre (4) documents. Les lignes directrices pour la conservation et la protection de l'habitat du poisson, le cadre décisionnel et la politique de la gestion de l'habitat du poisson, ainsi que la première série de questions que nous avons adressées au promoteur en regard du projet. Les trois (3) premiers documents que j'ai nommés font le tour de comment nous analysons les dossiers chez nous et comment nous appliquons principalement l'article 35 de la Loi sur les pêches. Merci.

455 **LA PRÉSIDENTE :**

460 Merci. Maintenant, nous avons d'autres personnes aussi, d'autres personnes-ressources que nous avons sollicitées pour le mandat. Je vais vous donner la liste. Maintenant, il y a des gens qui ne sont pas tous ici, ils vont venir à d'autres moments dans la semaine ou qui ne viendront pas nécessairement en audience, que nous avons simplement assignés pour que, au besoin, on puisse leur acheminer des questions.

465 Alors, peut-être ceux qui son présents, juste vous lever ou me faire signe pour que je puisse au moins vous nommer au moment où je vais nommer les ministères en question ou les organismes en question.

470 Alors, nous avons donc aussi demandé, sollicité l'expertise pour Environnement Canada. Ils seront présents jeudi après-midi et jeudi soir. Ensuite, nous avons le ministère de la Culture et des Communications qui ne sont pas présents lors des audiences, mais qui sont... déjà, il y a une personne qui est assignée à répondre au besoin aux questions de la commission.

475 Nous avons aussi quelqu'un du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le représentant sera présent demain soir, plus spécifiquement en termes des questionnements éventuels sur toute la question du mercure dans la chair de poisson.

480 Il y a aussi le ministère de la Sécurité publique -- là, je surveille toujours s'il y en a qui sont présents -- qui vont se joindre aussi à nous. Il y a les représentants de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Je pense qu'ils sont ici présents. Vous pouvez peut-être vous approcher au micro. Je crois que vous avez des documents à déposer?

M. STEEVE LEMIRE :

485 Oui. Alors, bonsoir, Madame la présidente. Mon nom est Steeve Lemire et je suis aménagiste à la MRC. Nous avons déposé deux (2) documents, soit le schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que les réglementations d'urbanisme des territoires non organisés.

LA PRÉSIDENTE :

490 Merci beaucoup.

M. STEEVE LEMIRE :

Merci.

495

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous avons aussi, pour la MRC de Maria-Chapdelaine, quelqu'un qui est présent aussi?

500

M. JACQUES POTVIN :

Oui. Bonsoir, Madame la présidente.

505

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

M. JACQUES POTVIN :

510

Bonsoir à tous. Mon nom est Jacques Potvin et je suis responsable à l'aménagement et au développement à la MRC, et je vais représenter la MRC. Et il y a toute une équipe de soutien si jamais on n'est pas en mesure de répondre ici.

515

J'ai déposé devant la commission le schéma d'aménagement en vigueur, le projet de schéma d'aménagement révisé, ce qu'on appelle communément le PSAR-1, et les règlements d'urbanisme dans les TNO ainsi que les différents extraits pertinents.

520

À la suite, j'ai aussi déposé l'étude d'opportunité sur le développement récréotouristique de la rivière Péribonka, et un document de travail sur le concept de développement de cette même rivière.

LA PRÉSIDENTE :

525

Merci. Nous avons aussi pour... attendez... Secrétariat aux affaires autochtones... non, il n'est pas dans la salle aussi. Je vais vous dire d'ailleurs, les gens... vous avez demain, mercredi, à partir de mercredi après-midi, monsieur Richard Jones de la Garde côtière qui sera aussi présent pour les aspects des eaux navigables.

530

Pour mercredi soir, la même chose, il sera présent ainsi que Santé et Services sociaux. Pour jeudi après-midi, comme je vous disais, pour le ministère de l'Environnement... Environnement Canada, c'est-à-dire, il y aura une présence; Sécurité publique aussi qui seront présents jeudi après-midi ainsi que jeudi soir.

535

Maintenant, écoutez, ce que je veux quand même vous dire, c'est que, en principe, toutes les questions que nous posons, ça ne veut pas dire que, parce que les personnes ne sont pas là actuellement, qu'on ne peut pas poser des questions sur ces aspects-là. Le promoteur est là

540 pour y répondre, les personnes-ressources aussi et particulièrement aussi, les responsables du
cheminement du dossier qui sont les représentants du ministère de l'Environnement. C'est juste
que ces personnes-là, en termes de disponibilité, pouvaient concentrer leur présence, ce qui veut
dire que certaines questions pourraient être gardées et représentées lors de leur passage ou
encore y aller plus à fond sur les aspects qui les concernent.

545 Alors, j'espère que je n'ai oublié personne. Ça va? O.K.

550 Alors maintenant, écoutez, nous allons inviter maintenant... on en est à la période de la
présentation des requêtes. Alors, juste pour vous expliquer le rôle de requérant. Un requérant,
c'est quelqu'un qui demande à ce qu'on tienne une audience publique. Et donc, à partir du
moment où le ministre reçoit les requêtes, il décide de tenir une audience ou pas, comme je vous
expliquais, il a demandé au BAPE d'en tenir une.

555 Donc, quand on commence la première soirée des audiences publiques, on commence
par la présentation des requêtes, les gens qui en ont demandé, et une fois que les requêtes sont
présentées, le rôle de requérant n'existe plus. Le rôle, c'est d'obtenir qu'il y ait une audience et
donc, ça se termine en ce sens ce soir, le rôle d'un requérant.

Alors, ça ne change rien, toute personne qui est requérante, après ça, prend le même
rôle que tous les autres citoyens ou organismes qui veulent venir pour demander des questions
et tout ça.

560 Alors, maintenant, pour les besoins de la transcription, je vous demanderais toujours de
vous nommer quand vous venez au micro et de lire la requête, mais aussi pour les gens qui
viennent poser des questions, de toujours penser à vous nommer, surtout des fois, parfois, vous
pouvez venir à deux (2), puis il faut que ce soit bien clair pour le sténotypiste.

565 Alors, je vais appeler un premier requérant pour le Mouvement Au Courant, monsieur
John Burcombe.

Alors, bonsoir, monsieur Burcombe, bienvenue.

570 **M. JOHN BURCOMBE :**

Bonsoir, Madame la présidente. Je suis John Burcombe, qui représente le Mouvement
Au Courant et je vais lire la lettre qu'on a adressée au ministre de l'Environnement concernant
ce projet.

575 «Alors, Monsieur le ministre, bien que la démarche d'Hydro-Québec pour hâter le
commencement des audiences rend les demandes d'audiences du public superflues, le
Mouvement Au Courant vous écrit quand même pour demander la tenue d'audiences publiques
sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka.

580

L'intérêt du Mouvement Au Courant dans ce projet découle de ses buts principaux, soit de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de promouvoir la participation publique dans les processus décisionnels.

585 Comme d'habitude, Hydro-Québec fonde la justification de l'agrandissement de son parc de production sur les cibles qu'elle s'est données elle-même dans son plan stratégique, soit la poursuite, et je cite : de la volonté de croissance, de rentabilité et de création de valeur.

590 Pour nous, ces généralités ne rencontrent pas les exigences de la directive émise par le ministère de l'Environnement.

595 Étant donné que la production d'électricité n'est plus réglementé par la Régie de l'énergie, depuis l'adoption de la Loi 116 en juin deux mille (2000), la directive demande que le promoteur indique quelles autres instances gouvernementales ont approuvé la justification énergétique et économique du projet, et elle demande aussi qu'il explique, dans l'étude d'impact, les démarches faites auprès de ces organismes. Alors, ces informations sont absentes du dossier.

600 Afin d'étayer le choix du projet Péribonka par rapport à d'autres possibilités, Hydro-Québec devrait présenter les détails des autres projets engagés, des projets à l'étude et en cours d'autorisation et, de plus, la production privée et les mesures de réduction de la demande. En particulier, Hydro-Québec devrait ajouter le coût de production en cents par kilowattheure pour les projets énumérés au tableau 1 de l'étude d'impact et expliquer l'apparent doublement de coûts qui est arrivé en deux mille un (2001).

605 En effet, lors des audiences publiques sur les projets Toulnostouc et Manouane, Hydro-Québec a insisté que... et je cite : le prix de production à la centrale ne pourrait absolument pas dépasser trois (3) cents le kilowattheure. Les commissions du BAPE ont accepté ce plafond comme légitime, ce qui éliminait la considération de diverses variantes des projets avec moins d'impacts environnementaux, qui coûteraient un peu plus cher que trois (3) cents le kilowattheure.

615 En octobre deux mille un (2001), avec l'annonce du projet de centrale à cycle combiné du Suroît, Hydro-Québec prétendait que le prix de production acceptable était dorénavant entre cinq (5) et six (6) cents le kilowattheure, soit le double du prix qu'elle a déclaré infranchissable quatre (4) mois plus tôt. Ce changement était réfléchi dans le troisième plan stratégique publié à la fin d'octobre deux mille un (2001). Au lieu de coûter trois (3) cents le kilowattheure, les projets devront maintenant, et je cite : être rentables compte tenu des conditions du marché.

620 L'autre prix qui entre dans le portrait est celui des cent soixante-cinq (165) terrawattheures d'énergie dite patrimoniale décrété dans le cadre de la Loi 116. Le gouvernement a fixé ce prix à deux virgule soixante-dix-neuf (2,79) cents le kilowattheure.

Bien que Hydro-Québec Production offre son électricité au-delà de l'énergie patrimoniale, à Hydro-Québec Distribution à six (6) cents le kilowattheure, Hydro-Québec Distribution persiste

625 à prétendre que le coût évité à l'égard des économies d'énergie devrait être toujours le deux
point soixante-dix-neuf (2.79) cents par kilowattheure de l'énergie patrimoniale.

Nous trouvons cette position intenable et demande un éclaircissement détaillé, en
audience, de l'évolution des prix de production et surtout pourquoi le prix du nouveau
630 approvisionnement ne devrait pas être le coût évité des mesures de réduction de la demande.

De plus, Hydro-Québec devrait mettre à jour les prévisions de la demande pour tenir
compte des décisions et orientations du gouvernement.

635 Sur un autre sujet, Hydro-Québec continue de refuser, comme d'habitude encore, de
traiter la ligne de raccordement d'une centrale comme partie intégrante du projet de centrale. Or,
il est évident qu'une centrale est inutile sans connexion à une charge.

En réponse à une question du ministère de l'Environnement, Hydro-Québec a fourni des
640 informations sommaires sur quatre (4) variantes de raccordement, indiquant que TransÉnergie a
retenu la variante 4, et je cite : pour des raisons technico-économiques ». Hydro-Québec devrait
déposer l'étude d'impact pour la ligne, qui inclurait une comparaison détaillée des variantes en
termes d'impacts environnementaux en sus des enjeux technico-économiques.

645 À l'égard de la route d'accès permanente à la centrale, nous sommes surpris
qu'Hydro-Québec a choisi un tracé dans le lit de la rivière Manouane. Pour nous, c'est
inacceptable et il faut trouver une autre solution.

Quant à la participation fédérale dans l'évaluation du projet, nous notons que le ministère
650 de Pêches et Océans a trouvé, en mai deux mille trois (2003), que l'étude d'impact original, et je
cite : ne rencontre pas ses exigences. Nous comprenons que dès lors, le MPO a soumis une
centaine de questions à Hydro-Québec et a reçu, entre autres, des analyses sectorielles et
certaines réponses.

655 Nous avons appris, de plus, que le ministère de Pêches et Océans travaille sur son étude
approfondie du projet selon les exigences de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
et qu'il ne compte pas demander l'établissement d'une commission conjointe comme il a fait pour
le projet Kénogami-Pikauba.

660 Nous venons de recevoir le registre public des documents déposés dans le dossier du
ministère de Pêches et Océans et, suite à un examen de ce registre, nous demanderons le dépôt
de certains documents jugés utiles pour le BAPE».

Alors, ça complète la lettre adressée au ministre Mulcair.

665

LA PRÉSIDENTE :

670 Merci. Votre lettre est datée du seize (16) septembre deux mille trois (2003). Maintenant, concernant les documents dont vous faites part, le ministère de Pêches et Océans a déposé ce soir...

M. JOHN BURCOMBE :

Oui.

675 **LA PRÉSIDENTE :**

... la série de questions...

680 **M. JOHN BURCOMBE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

685 ... dans leur propre évaluation, là...

M. JOHN BURCOMBE :

690 Et il y a d'autres documents, en particulier, les rapports sectoriels que peut-être je vais vous énumérer plus tard ce soir ou...

LA PRÉSIDENTE :

695 Je peux peut-être faire une demande, effectivement, des documents en question; on évalue l'ampleur. Juste pour vous dire, c'est quand même une audience où il y a beaucoup de centres d'information pour toutes sortes de raisons, pour le territoire qui est couvert. Il y a aussi le fait qu'il y a une entente entre le BAPE et l'Université de Chicoutimi pour pouvoir, quand il y a des audiences dans la région, toujours déposer; ce qui fait que quand on demande le dépôt des copies, c'est dix-neuf (19) copies, ce qui est énorme.

700
705 Alors, dans le contexte, ce qu'on vous demande pour le dépôt des... quand vous demandez un document à déposer, c'est aussi pour les personnes-ressources et le promoteur; quand ce sont des documents qui sont volumineux, peut-être de voir avec les analystes pour voir un peu, qu'on cerne à l'intérieur de ces documents-là les sections pertinentes à l'étude du projet et, dans ce contexte-là, on pourrait peut-être s'entendre pour soit une copie complète avec des copies pour les sections pertinentes ou juste les sections pertinentes. Et vous pourrez peut-être faire le lien avec la coordonnatrice pour cet aspect-là, pour les documents que vous voulez avoir, pour voir s'il n'y a pas déjà des documents qui ont été déposés à cet effet.

710 **M. JOHN BURCOMBE :**

Oui. Je laisse la discrétion à la commission pour décider lesquels sont vraiment nécessaires.

715

LA PRÉSIDENTE :

Oui, vous nous en ferez part.

720

M. JOHN BURCOMBE :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

725

Merci, monsieur Burcombe.

Alors, je vais appeler maintenant le deuxième qui était le premier en termes de date, je m'excuse, dans l'ordre de présentation, le promoteur qui était le premier requérant, monsieur Arnaud, qui représente Hydro-Québec.

730

Alors, bonsoir, monsieur Arnaud.

M. PATRICK ARNAUD :

735

Bonsoir, Madame la présidente, Messieurs les commissaires, Mesdames, Messieurs. Effectivement, nous avons fait une demande d'audience le douze (12) août deux mille trois (2003) et cette demande d'audience était adressée à Monsieur le ministre de l'Environnement. Alors, je vais vous lire la lettre qui a été adressée.

740

«La présente fait suite à l'avis de recevabilité daté du vingt-quatre (24) juin deux mille trois (2003) relativement au projet mentionné en titre et a pour objet de vous demander de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin qu'il tienne une audience publique sur le projet d'aménagement de la Péribonka.

745

Ce projet s'inscrit dans la volonté de croissance de rentabilité et de création de valeur d'Hydro-Québec. En conformité avec le plan stratégique deux mille deux, deux mille six (2002-2006), cette volonté vise la poursuite du développement du potentiel hydroélectrique concurrentiel au Québec.

750

Hydro-Québec est confiante que ce projet est susceptible de remplir les trois (3) conditions essentielles à sa réalisation : être rentable, être acceptable du point de vue environnemental et être accueilli favorablement par les communautés locales.

755

À cet égard, Hydro-Québec souhaite maintenir, tout au long du processus d'autorisation, le climat de transparence et de partenariat créé avec la population régionale dans le cadre des Tables d'information et d'échanges, mises sur pied afin de réaliser l'avant-projet.

760 C'est dans ce contexte et aussi afin de respecter l'échéancier très serré de ce projet qu'Hydro-Québec souhaite des audiences publiques dès que possible.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

765 Monsieur Richard Cacchione, président d'Hydro-Québec Équipement.

LA PRÉSIDENTE :

770 Merci beaucoup, monsieur Arnaud. Alors, je vous laisse le temps de vous rendre à votre autre rôle; comme je vous expliquais tout à l'heure, le rôle de requérant se termine maintenant, les audiences débutent. Et nous débutons les audiences par la présentation de la part du promoteur, d'abord de son équipe, des documents... d'autres à déposer pour ce soir et la présentation de son projet.

775 Alors, c'est suite à cela qu'on fera une petite pause d'environ dix (10) à quinze (15) minutes pour vous permettre à la fois de vous dégourdir les jambes puis aller vous inscrire au registre. Ne vous en faites pas, les autres séances de l'audience, on s'en va directement tout de suite aux questions. C'est, ce soir, l'aspect un petit peu plus formel de présentation et qui prend un petit peu plus de temps, mais tout le reste du temps va vous être alloué pour vos questions.

780 Alors, je vais laisser la parole au représentant du promoteur, monsieur Patrick Arnaud.

M. PATRICK ARNAUD :

785 Oui. Alors, rebonsoir. Je voudrais d'abord dire que nous déposons ce soir un certain nombre de documents. D'abord, le plan stratégique deux mille deux, deux mille six (2002-2006) d'Hydro-Québec et sa version électronique. Le plan d'approvisionnement de deux mille un (2001) et sa mise à jour deux mille deux, deux mille trois (2002-2003). Les appels d'offres à venir d'Hydro-Québec Distribution. La ventilation des coûts et des retombées du projet. Les règles d'usage énoncées par le Comité du chemin des Passes-Dangereuses. Les simulations visuelles avant et après la mise en eau du secteur du réservoir. Les planches manquantes deux point huit (2.8), deux point neuf (2.9) de l'étude d'impact. La présentation des variantes pour la ligne de transport et le poste ainsi que les coûts associés à leur construction. Le guide de consommation des poissons pour les plans d'eau de la région de la Sainte-Marguerite.

795 Alors, Mesdames, Messieurs, bonsoir.

800 D'abord, vous présenter mon équipe. Madame Louise Émond, qui est chargée de projet en environnement à Hydro-Québec Équipement. Monsieur Richard Primeau, qui est ingénieur en planification au Groupe Production. Et je serai aussi secondé par trois (3) personnes-ressources, monsieur Michel Beaupré qui est l'ingénieur du projet; monsieur Claude Tessier qui est une

personne en environnement qui va nous parler du poisson; et monsieur Jean-René Proulx qui est un spécialiste de l'utilisation du territoire.

805 Alors, au cours de cette présentation, j'aborderai quatre (4) grands thèmes : d'abord, la raison d'être du projet; ensuite, la nature du projet; la démarche de communication entreprise par Hydro-Québec; les impacts environnementaux du projet et les mesures d'atténuation proposées.

810 Et, pour terminer, nous élaborerons sur les retombées économiques, la surveillance et le suivi environnemental ainsi que l'évaluation des effets cumulatifs.

 Commençons par la raison d'être du projet : pourquoi Hydro-Québec a-t-elle besoin de construire un nouvel aménagement hydroélectrique?

815 L'aménagement hydroélectrique de la Péribonka s'inscrit dans l'orientation du Plan stratégique deux mille deux, deux mille six (2002-2006) qui vise à poursuivre la mise en valeur du potentiel hydroélectrique au Québec.

820 Ce projet contribuera à satisfaire les nouveaux besoins énergétiques de différents marchés, que ce soit du Québec, des provinces canadiennes ou des États américains.

825 Au Québec, Hydro-Québec a prévu que la demande annuelle d'électricité augmentera de vingt-sept (27) milliards de kilowattheures sur la période de deux mille un (2001) à deux mille douze (2012), ce qui correspond à une croissance moyenne de un virgule cinq pour cent (1,5 %) par année.

 L'augmentation de la demande proviendra, pour une large part, du secteur industriel et, dans une moindre mesure, des marchés de la petite et moyenne consommation.

830 Dans le nord-est américain, la croissance des marchés accessibles se situe entre un virgule deux pour cent (1,2 %) et un virgule cinq pour cent (1,5 %) en moyenne. Et il y a le marché de l'Ontario qui s'est ouvert en mai deux mille deux (2002).

835 Ces différentes prévisions, au Québec et ailleurs, incitent Hydro-Québec Production à poursuivre le développement de sa capacité de production. La filière hydroélectrique demeure celle privilégiée par Hydro-Québec, orientation reliée aux avantages, tant sur le plan environnemental que sur le plan économique, que procure cette filière.

840 À compter de deux mille huit (2008), de nouveaux aménagements hydroélectriques sont nécessaires. Le projet de la Péribonka est l'un d'eux.

845 Les trois (3) conditions à satisfaire. Tout projet de développement du potentiel hydroélectrique mis de l'avant par Hydro-Québec pour répondre à la croissance des besoins en électricité, doit remplir trois (3) conditions : qu'il soit acceptable sur les plans social et environnemental, puis concurrentiel face aux conditions du marché.

À noter avis, le projet hydroélectrique de la Péribonka remplit ces conditions. C'est pourquoi en avril dernier, Hydro-Québec a déposé au ministre de l'Environnement l'étude d'impact de l'aménagement de la Péribonka.

850

Le dépôt de cette étude permet d'amorcer la procédure d'évaluation du projet par les instances gouvernementales.

855

Ce processus devrait, nous l'espérons, mener à l'obtention des autorisations permettant de réaliser ce nouveau projet hydroélectrique.

La nature du projet. Voyons maintenant plus précisément en quoi consiste le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka.

860

L'intérêt du projet réside dans le fait qu'il sera installé sur une rivière déjà aménagée à des fins de production d'électricité. En effet, la compagnie Alcan y exploite déjà trois (3) centrales : celle de la Chute-à-la-Savane, de la Chute-du-Diable et de la Chute-des-Passes. Elles ont respectivement été mises en service en cinquante-trois (53), cinquante-deux (52) et cinquante-neuf (59) du siècle passé. Leur puissance installée totalise mille cent soixante-cinq (1 165) mégawatts et vous les connaissez bien.

865

Le nouvel aménagement, qui sera implanté entre les centrales de la Chute-des-Passes et de la Chute-du-Diable, permettra d'exploiter la quasi-totalité de la hauteur de chute résiduelle de soixante-douze (72) mètres entre ces deux (2) aménagements, sans modifier le mode d'exploitation des centrales de la compagnie Alcan.

870

Le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka prévoit, entre autres, la construction d'un barrage en remblai et de deux (2) digues sur cette rivière, immédiatement en amont de la confluence avec la rivière Manouane. Ceci créera un réservoir en longueur d'une superficie de trente et un virgule six (31,6) kilomètres carrés dont l'extrémité atteindra l'aval immédiat de la centrale de la Chute-des-Passes.

875

L'aménagement comptera, en outre, un évacuateur de crues et une centrale souterraine, exploitée au fil de l'eau, et munie de trois (3) groupes turbines-alternateurs. Je vous rappelle que l'exploitation au fil de l'eau, cela signifie que la centrale turbine, au fur et à mesure, toute l'eau qui lui arrive.

880

Cela dit, la nouvelle centrale aura une puissance installée de trois cent quatre-vingt-cinq (385) mégawatts et une production annuelle moyenne de deux mille deux cent quarante-cinq (2 245) gigawattheures, soit l'équivalent de vingt-huit virgule quatre pour cent (28,4 %) des ventes totales d'électricité qu'Hydro-Québec vend au Saguenay Lac Saint-Jean.

885

Il est prévu que la production de la future centrale soit intégrée au réseau de transport de la division TransÉnergie d'Hydro-Québec par l'intermédiaire d'une ligne biterne à cent soixante et un (161) kV d'environ cent vingt (120) kilomètres de longueur.

890

895 La future centrale serait raccordée dans le secteur de Saint-Ambroise, desservi par le réseau à cent soixante et un (161) kV en provenance du poste Saguenay. Une étude distincte sera réalisée d'ici deux mille cinq (2005) pour préciser le tracé de la ligne à cent soixante et un (161) kV.

900 Voyons maintenant l'analyse des variantes qui a été faite. Compte tenu qu'il s'agit d'une rivière déjà aménagée, l'étude des variantes a porté sur le tronçon de rivière non aménagé situé entre les centrales de la Chute-des-Passes et de la Chute-du-Diable. Ceci sans porter atteinte aux installations existantes.

Quatre (4) variantes ont été analysées sur le tronçon de la rivière entre les points kilométriques cent quarante (140) et cent quatre-vingts (180).

905 La variante située au point kilométrique cent quarante-huit (148), en aval de la confluence avec la Manouane, est celle qui produisait le plus d'énergie. Elle a été rejetée car elle créait l'ennoisement de trois (3) rivières, à savoir la Manouane, la Péribonka et la rivière au Serpent, en plus d'être techniquement difficile à réaliser.

910 La variante située au point kilométrique cent soixante-seize virgule cinq (176,5), soit la plus proche de la centrale de la Chute-des-Passes, ne permet d'aménager que cinquante (50) mètres de chute sur les soixante-douze (72) mètres disponibles. Je vous rappelle que pour faire de l'énergie électrique à partir de l'eau, il faut une hauteur de chute et du débit. La production énergétique de cette variante, en regard du coût de ses installations, a fait qu'elle n'a pas été jugée intéressante.

920 Il reste les deux (2) variantes aux points kilométriques cent cinquante et un virgule huit (151,8) et cent cinquante-quatre virgule huit (154,8), où la rivière Péribonka offre un encaissement très favorable à l'installation d'un barrage. Elles sont toutes deux (2) acceptables du point de vue environnemental, par les mesures d'atténuation que l'on peut mettre en place. Aussi, elles permettent toutes deux (2) d'aller chercher environ soixante-dix (70) mètres et soixante-douze (72) mètres de chute disponible. Cependant, la variante cent cinquante-quatre virgule huit (154,8) est, des deux (2), la plus coûteuse. Ce faisant, on a finalement retenu la variante cent cinquante et un virgule huit (151,8).

925 Voyons maintenant la démarche de communication. Le programme de communication et de relations avec le milieu d'accueil visait à informer les publics concernés par le projet d'aménagement de la Péribonka, à écouter leurs préoccupations et à partager leurs connaissances de la zone d'étude. Ceci a permis à Hydro-Québec d'adapter le projet de façon à le rendre le plus acceptable possible.

935 Ce programme s'est déroulé en deux (2) étapes : collecte des préoccupations de janvier à mars deux mille deux (2002) et tables d'information et d'échanges, incluant des rencontres de travail et des rencontres d'information de novembre deux mille un (2001) à mars deux mille trois (2003).

940 Les principales préoccupations ont été l'utilisation des routes d'accès au site de l'aménagement, le récréotourisme et la pêche. Pour l'accès permanent à la centrale, plusieurs tracés ont été analysés et optimisés. La variante retenue est celle du Stella, qui passe le plus loin des villégiateurs. L'accès temporaire prévu pour le début des travaux est le chemin forestier parallèle à la rivière du côté est, et qui part du kilomètre cent vingt-quatre (124) du chemin de la Chute-des-Passes. La ligne d'alimentation à trente-quatre virgule cinq (34,5) kV du chantier suivra aussi ce chemin.

945 Concernant le récréotourisme, les préoccupations se résument au maintien des activités sur la rivière Péribonka, ainsi qu'à la présence du barrage qui est considérée comme un obstacle à la navigation. Ces préoccupations ont été prises en compte et des mesures particulières sont prévues.

950 Au niveau de la chasse et de la pêche, la préoccupation générale exprimée est à l'égard des travaux de construction, quant à leurs effets négatifs sur les activités de chasse et de pêche. Des mesures aussi seront prises pour bien cerner la zone du chantier et entraver le moins possible les activités de pêche et de chasse.

955 Voyons maintenant le bilan des principaux impacts et les mesures qui seront prises pour les atténuer.

960 Le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka a des impacts sur les milieux naturel et humain. Plusieurs de ces impacts seront réduits par la mise en œuvre de mesures d'atténuation, alors que d'autres seront considérés comme étant positifs.

965 Au niveau du milieu naturel. Les principaux aspects du milieu naturel qui seront modifiés par le projet ont trait à la transformation du tronçon de la rivière. Par conséquent : aux poissons; au milieu terrestre, végétation et faune; à la qualité de l'eau et aux oiseaux.

Voyons, pour commencer, l'impact sur les poissons.

970 Le réservoir formera un bassin lacustre étroit d'une surface de trente et un virgule six (31,6) kilomètres carrés favorable à l'augmentation des populations de doré jaune, de grand brochet et de corégoninés ainsi qu'à l'implantation du touladi qui se développe très bien en réservoir. Le réservoir ne constituera pas un milieu propice pour la ouananiche et l'omble de fontaine. Signalons cependant que la majorité des ouananiches vont frayer dans la Manouane et que le projet n'entravera pas cette activité. Compte tenu des mesures particulières qui seront mises en œuvre, l'impact résiduel sur le poisson est d'importance moyenne. En revanche, la
975 mise en valeur du touladi constitue un changement très positif.

980 La production globale du réservoir projeté pourrait dépasser de sept (7) fois celle des tronçons des rivières Péribonka et au Serpent qui seront ennoyées. Production estimée aujourd'hui à près de mille (1 000) kilogrammes par an et qui pourrait avoisiner les sept mille (7 000) kilogrammes par an dans le futur.

985 Les mesures d'atténuation et de compensation proposées comprennent l'aménagement d'un bassin de vingt-six (26) hectares pour l'omble de fontaine en amont du point kilométrique six (6) de la rivière au Serpent, l'aménagement de frayères pour le doré jaune, les corégoninés, l'omble de fontaine et le touladi ainsi que l'ensemencement d'œufs de touladis.

Par ailleurs, les mesures prévues pour les poissons favoriseront la reconstitution de milieux humides qui devraient profiter à de nombreuses espèces fauniques.

990 Au niveau du milieu terrestre, on ne prévoit pas d'impact important puisque cette dernière, la faune terrestre, aura le temps de se déplacer durant les travaux de déboisement du réservoir. Aussi, des mesures d'atténuation seront mises de l'avant pour maintenir ou préserver la faune, comme par exemple, la capture et le déplacement des castors.

995 Pour ce qui est de la végétation, la réalisation du projet entraînera une perte d'environ deux mille trois cents (2 300) hectares de milieux terrestres et de près de trois cent soixante-deux (362) hectares de milieux humides présentant un intérêt pour la faune. Cependant, les espèces touchées pourront trouver des habitats terrestres similaires en périphérie du réservoir. Dans cette zone, cent vingt-trois mille (123 000) mètres cubes de bois marchand seront finalement
1000 récupérés.

Pour ce qui est de la qualité de l'eau, la création du réservoir transformera un tronçon de rivière en lac. À cet endroit, l'eau sera légèrement plus fraîche en été et aura une température plus constante en hiver.

1005 Durant les travaux, la qualité de l'eau pourrait être légèrement altérée dans la zone des batardeaux où se feront les travaux en eau, mais une surveillance rigoureuse sera appliquée. La qualité de l'eau du futur réservoir devrait être similaire à celle d'aujourd'hui.

1010 Concernant les oiseaux, le réservoir ennoiera deux (2) nids de balbuzard pêcheur et une héronnière. Au besoin, des mesures seront prises avant le remplissage pour déplacer ces nids en périphérie du plan d'eau. À part ça, aucune espèce inventoriée à statut précaire ne sera menacée par la réalisation du projet.

1015 Voyons maintenant le milieu humain. En ce qui concerne le milieu humain, les principaux éléments qui seront modifiés par le projet sont : la villégiature et le récréotourisme, les activités des autochtones, le paysage et l'archéologie.

1020 Villégiature et récréotourisme. Pendant la construction, les villégiateurs subiront divers inconvénients liés au transport routier et au bruit dans la zone des travaux.

À long terme toutefois, le projet aura des répercussions positives sur la villégiature et sur le récréotourisme. En particulier, l'accessibilité accrue qui découlera de la construction et de la réfection de chemins pourrait contribuer au développement des lieux de séjour et des activités de
1025 sports et de loisirs.

1030 Au moment de la mise en eau, deux (2) chalets, un abri sommaire et une rampe de mise à l'eau seront envoyés. Mais une fois rempli, le réservoir formera un plan d'eau navigable de trente-cinq (35) kilomètres de longueur et créera de nouvelles possibilités de pêche. Les chalets envoyés, bien sûr, seront compensés.

1035 Le barrage constituera un obstacle permanent à la navigation. Cependant, l'aménagement de rampes de mise à l'eau, de part et d'autre du barrage, permettra d'atténuer cet inconvénient.

1040 Au niveau des activités autochtones, pendant les travaux, certaines activités des utilisateurs ilnus des terrains de piégeage seront perturbées. Le déboisement nuira au piégeage du castor et à la chasse à l'original, tandis que le remplissage du réservoir va envoyer un campement et d'anciens lieux de campement.

On compensera ces inconvénients par diverses mesures : relocalisation des castors, réimplantation du camp ou dédommagement de son propriétaire et soutien au déplacement des anciens lieux de campement.

1045 Pendant les premières années, l'ensemble des utilisateurs devra s'adapter à une nouvelle répartition des ressources en périphérie du réservoir, de même qu'aux nouvelles conditions de navigation.

1050 À long terme toutefois, la production accrue de poissons sera profitable aux pêcheurs. La hausse prévue de la teneur en mercure dans la chair des poissons ne devrait pas avoir une incidence sur la consommation.

1055 Un suivi sera effectué. Si les résultats démontraient la nécessité de limiter la consommation de certains poissons, on mettrait en place un programme de communication ciblé, en collaboration avec la Direction régionale de la santé publique.

Au niveau du paysage, la présence du barrage modifiera le paysage. L'impact sera surtout ressenti à l'embouchure de la Manouane.

1060 Pour ce qui est des bancs d'emprunt et des espaces utilisés pour les installations et les chemins d'accès, on obtiendra une bonne intégration au paysage par des plantations appropriées.

1065 Au niveau de l'archéologie, signalons que treize (13) sites archéologiques seront touchés par la création du réservoir, la mise en place des ouvrages de retenue et l'exploitation de l'aménagement. Cinq (5) de ces sites feront l'objet d'une fouille archéologique complète ou d'un relevé détaillé. Dans les autres cas, les résultats d'un premier inventaire indiquent qu'ils ne recèlent pas suffisamment d'information pour justifier des travaux supplémentaires. La mise en valeur du patrimoine est considérée comme une mesure d'atténuation.

1070

Potentiel de retombées économiques. L'aménagement hydroélectrique de la Péribonka aura un impact positif important sur l'économie régionale. Elle pourra engendrer des retombées d'environ trois cent quarante-cinq (345) millions de dollars et créer un volume d'emplois de deux mille cinq cents (2 500) années-personnes entre deux mille quatre (2004) et deux mille huit (2008), parmi la population de la région. Au moment de la pointe des travaux, en deux mille six (2006), mille cent soixante (1 160) personnes seront présentes sur le chantier.

Les attentes du milieu en matière de retombées économiques sont grandes. Hydro-Québec entend continuer d'œuvrer étroitement avec le comité conjoint de maximisation des retombées économiques, mis en place en quatre-vingt-dix-neuf (99) avec le Conseil régional de concertation et de développement. L'entreprise cherchera aussi à maximiser les retombées économiques pour la communauté de Mashteuiatsh et à favoriser la collaboration de cette dernière à la réalisation du projet dans le cadre de l'entente Maniukapatakan signée en avril deux mille trois (2003).

Soutien à l'économie régionale. Pendant la construction de l'aménagement hydroélectrique de la Péribonka, Hydro-Québec veillera à maximiser les sommes dépensées en région. En particulier, elle appliquera une clause de sous-traitance régionale au moment d'attribuer les contrats.

La plus grande part des retombées régionales du projet de la Péribonka proviendra des activités de construction qui représentent, à elles seules, plus de cinq cent vingt-huit (528) millions de dollars. Une part importante de cette somme sera utilisée pour l'achat de biens et de services ainsi que pour l'embauche de la main-d'œuvre du Saguenay Lac Saint-Jean, ce qui contribuera à la création et au maintien de nombreux emplois.

Rappelons que l'obtention des autorisations gouvernementales est prévue pour mars deux mille quatre (2004), que les accès sont prévus pour l'été deux mille cinq (2005), que les principaux ouvrages de retenue et d'évacuation devraient être en place pour une mise en eau en novembre deux mille sept (2007). En parallèle à ces travaux, la centrale et les groupes seront construits et installés. La mise en service complète des équipements est prévue pour le printemps deux mille huit (2008).

Surveillance et suivi. Hydro-Québec effectuera une surveillance environnementale dans le but d'assurer la protection de l'environnement tout au long des travaux. Un surveillant vérifiera la mise en œuvre des différentes mesures d'atténuation, le respect des conditions des autorisations environnementales et des encadrements d'Hydro-Québec, ainsi que la conformité aux lois et aux règlements relatifs à la protection de l'environnement.

De plus, l'entreprise fera le portrait de certains éléments sensibles du milieu avant les travaux et mesurera son évolution pendant et après les travaux. Ce suivi servira à vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation et à déterminer les corrections à apporter.

La durée du suivi environnemental dépendra du temps dont aura besoin le milieu pour atteindre un nouvel équilibre.

Dans le cas où certaines mesures d'atténuation ne rencontreraient pas les objectifs, une réorientation sera prise, de concert avec les autorités gouvernementales responsables.

1120 Effets cumulatifs du projet. En ce qui concerne les effets cumulatifs du projet et conformément à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, Hydro-Québec a réalisé une étude des effets cumulatifs liés à la réalisation du projet.

1125 Cette étude a démontré que le projet aura des effets cumulatifs positifs sur les principales composantes valorisées du milieu.

Les principaux effets positifs sont liés à une augmentation de la production globale de doré jaune, de grand brochet et de grand corégone.

1130 Aussi, la création du réservoir offrira des conditions de navigation plus faciles et son faible marnage devrait attirer plus de villégiateurs sur son pourtour.

1135 Cependant, le projet modifiera certaines activités pratiquées par les utilisateurs autochtones par la perte de territoire et par une circulation accrue. Ces impacts s'ajouteront aux effets de l'exploitation forestière et aux autres activités développées sur le territoire.

En conclusion, mesdames et messieurs, le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka est :

1140 Un projet élaboré dans le cadre d'études techniques et environnementales rigoureuses. D'ailleurs, à la lumière de ces études et à notre avis, aucun des impacts prévus ne remet en cause l'acceptabilité environnementale de ce projet;

Un projet bonifié avec la collaboration des gens du milieu;

1145

Un projet qui répond aux besoins futurs de production d'électricité dans le respect du développement durable que sous-tend la politique énergétique du gouvernement du Québec. Je vous remercie.

1150 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Arnaud. Je vous demanderais peut-être, comme d'habitude, de déposer votre présentation ainsi que l'étude dont vous faites part concernant les effets cumulatifs; c'est possible de la déposer?

1155

M. PATRICK ARNAUD :

Oui.

1160 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci infiniment. Alors donc, je déclare maintenant le registre ouvert où il va vous permettre de vous inscrire et nous allons faire une petite pause d'une quinzaine de minutes et revenir avec votre questionnement. Merci.

1165

ADVENANT 20 H 10, SUSPENSION DE LA SÉANCE

ADVENANT 20 H 32, REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

1170

Alors, je vous demanderais de vous approcher, s'il vous plaît, nous allons commencer.

Juste d'abord, je voudrais m'excuser auprès des personnes-ressources à la deuxième table, on a eu un petit problème technique; en principe, vous auriez des micros, ce sera fait demain, le MRCI va vous arranger tout ça.

1175

Alors, pour ce soir, bien, et malheureusement pour le public aussi, ça va demander un déménagement de temps en temps pour des questions puisque, plus particulièrement ce soir, nous laissons la place aux citoyens. Comme commission d'enquête, on va se restreindre un petit peu dans notre propre questionnement pour laisser le plus de temps possible ce soir aux citoyens. Donc, on ne peut pas savoir quels sont les aspects que vous allez aborder; donc, ça va demander aux gens de se déplacer au micro au bout de table, mais demain, sans problèmes, là, ce sera corrigé.

1180

La même chose aussi pour les représentants dans la salle, les personnes qui sont assignées à la table en avant ou en arrière vont changer un petit peu, à un moment donné, dépendant des thèmes abordés.

1185

Alors, sans plus tarder, je vais appeler un premier intervenant. Je vais juste vous dire, pour le moment, nous avons treize (13) personnes d'inscrites au registre. Alors, je pense que pour le moment, on ne reprendra peut-être pas tout de suite d'autres personnes au registre, on va le fermer quelques instants.

1190

En fait, dépendant de la durée du questionnement et des réponses, ça ne sert à rien à un moment donné de trop en rajouter, il n'y a pas moyen de passer tout le monde. De toute façon, si jamais il y avait des gens qui sont déjà sur le registre ou qui pourront s'inscrire tout à l'heure, si on réouvre le registre pour ce soir, pourront continuer, c'est-à-dire garder leur tour d'inscription soit pour demain après-midi ou demain soir, là, selon leur convenance, mais on va essayer de passer quand même un maximum de personnes, mais je vais, disons, fermer temporairement le registre, le temps qu'on passe au moins une bonne partie des personnes inscrites.

1195

1200

Alors, j'appelle un premier participant, monsieur Gilles Potvin, s'il vous plaît.

M. GILLES POTVIN :

1205

Bonsoir, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1210 Bonsoir, monsieur Potvin.

M. GILLES POTVIN :

1215 Alors, ma question portera principalement sur la maximisation des retombées économiques. Dans le cadre de la phase construction du projet Péribonka, les moyens mis en place pour la maximisation des retombées économiques régionales projetées, est-ce qu'elles sont équivalentes aux réalisations en cours tels les projets Touloustouc, SM-3 et Eastmain et est-ce que les montants estimés pour les retombées dans ces régions ont été atteints?

1220 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Arnaud.

M. PATRICK ARNAUD :

1225

Oui. Alors, Madame la présidente, les objectifs que nous pensons atteindre au projet de la Péribonka sont similaires à ceux que nous avons dans le projet de Touloustouc, de Manouane et, donc, ça va être absolument des objectifs similaires de retombées importantes pour la région.

1230 **LA PRÉSIDENTE :**

1235 Est-ce que vous pourriez nous dire pour, entre autres, les projets que monsieur a cités, est-ce que vous avez un petit peu... vous êtes capable d'évaluer le pourcentage actuel, par exemple, des retombées prévues pour la région, par exemple, soit Touloustouc, Eastmain et autre, et ce que vous avez envisagé pour le projet ici? Est-ce que vous avez des chiffres en termes de pourcentage du coût du projet?

M. PATRICK ARNAUD :

1240

Oui. Alors, regardez, je pense qu'on ne prendra pas Eastmain, parce que Eastmain, on est au tout début, alors...

LA PRÉSIDENTE :

1245

Oui?

M. PATRICK ARNAUD :

1250 ... on n'a pas vraiment des résultats encore très fermes, mais je voudrais prendre Manouane qui est un projet...

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1255

M. PATRICK ARNAUD :

... dans la région, qui est en train de se réaliser dans la région. Et actuellement, nous avons des retombées régionales de quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %). C'est-à-dire que nous avons une prévision et, actuellement, nous avons atteint cette prévision à quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %). Alors donc, c'est quand même très significatif.

1260

LA PRÉSIDENTE :

C'est quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) de la prévision, mais c'était évalué à quel pourcentage à Manouane?

1265

M. PATRICK ARNAUD :

Regardez, j'ai même un acétate. Je peux même faire une présentation un peu plus détaillée.

1270

LA PRÉSIDENTE :

C'est combien... deux (2) minutes, c'est beau? Ça vous va, monsieur Potvin, ça va dans le sens de votre question?

1275

M. GILLES POTVIN :

Oui.

1280

LA PRÉSIDENTE :

En fait, si je comprends bien le sens de votre question, vous voulez savoir si... à peu près le pourcentage de retombées en regard du coût du projet est le même que ce qui est prévu ici ou ce qui était prévu ailleurs, soit à Manouane ou à Tournustouc, par exemple?

1285

M. GILLES POTVIN :

Exactement. Puis si les montants qui avaient été estimés, par exemple, comme à Sainte-Marguerite ou encore à Tournustouc, si ç'a été respecté, si les estimés étaient bons.

1290

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Merci.

1295

M. PATRICK ARNAUD :

1300 Pour le projet Manouane qui était un projet qui est vraiment un projet qui est dans la région, c'est un projet qui est juste à côté ici, à l'embouchure de la Manouane, un peu plus haut. Nous avons une prévision de valeur de contrat et/ou autres activités qui était de quarante-sept millions trois cent cinquante-sept (47 357 000). Les contrats et activités qui ont été attribués à des firmes régionales sont de quarante-quatre millions huit cent quarante-sept (44 847 000).

1305 Donc, vous voyez, c'est là que je disais qu'il y avait plus de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de contrats qui ont été attribués à la région. Alors, il faut bien comprendre que le chantier de Manouane, c'est un chantier très particulier, il y a beaucoup beaucoup de génie civil et donc, il y a beaucoup d'entreprises de la région qui ont pu répondre aux appels d'offre. Et jusqu'à ce jour, la quantité encourue, au trente et un (31) août zéro, trois (03), c'est trente-trois millions cinq cent quatre-vingt-trois (33 583 000) qui ont donc été réalisés. Alors ça, c'est l'exemple de Manouane.

1310 Maintenant, pour ce qui est de Toulnostouc, nous avons des objectifs qui avaient été fixés. Je vais prendre plutôt Grand-Mère qui est un projet qui est terminé. Pour Grand-Mère, nous avons un objectif sur un projet de quatre cents (400) et quelques millions. Nous avons un objectif de cent dix-neuf (119) millions dans la région et je pense que nous avons dépassé cent trente (130) millions. Cent trente (130) millions.

1320 Donc, actuellement, on a un processus de travail avec les entrepreneurs en région qui nous permet d'atteindre et même de dépasser les objectifs de prévision.

LA PRÉSIDENTE :

1325 Merci. Monsieur Potvin, vous n'avez pas de deuxième question?

M. GILLES POTVIN :

Non.

1330 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Potvin. Alors, je vais appeler un deuxième participant, monsieur Daniel Groleau, s'il vous plaît.

1335 Bonsoir, monsieur Groleau.

M. DANIEL GROLEAU :

1340 Bonsoir, Madame la présidente. Bonsoir, Messieurs les commissaires. Alors, je suis directeur du Conseil régional de l'environnement du Saguenay Lac Saint-Jean. Cet après-midi,

j'ai pris connaissance rapidement de la directive qui avait été émise dans le cadre de ce projet-ci et j'ai pris connaissance aussi de la directive qui avait été émise dans le cadre du projet Eastmain-Rupert, toutes les deux (2) émises par le ministère de l'Environnement du Québec.

1345 Les directives me semblent tout à fait différentes, en fait, surtout au niveau de la justification du projet où la directive, dans le cas du projet Eastmain-Rupert, va beaucoup plus loin dans les exigences. J'aimerais savoir pourquoi ce traitement inégal?

LA PRÉSIDENTE :

1350 Alors, je vais peut-être poser la question pour madame Paul, peut-être, en fait, le traitement différent. C'est parce que inégal, on ne le sait pas encore, mais le traitement différent au niveau de la directive de ces types de projet?

1355 **Mme MIREILLE PAUL :**

Oui, Madame la présidente, monsieur Groleau a raison. Je parlerais de traitement différent. Il faut comprendre une chose. C'est qu'au Québec, on a deux (2) grands types de procédures d'évaluation environnementale, la procédure qu'on appelle méridionale et celle qui est fixée au nord du quarante-neuvième (49^e) parallèle, c'est-à-dire au nord de Chibougamau, en gros.

1365 Pour ce qui nous concerne, dans ce qu'on appelle dans le sud, et puis le projet qui nous occupe ce soir est dans le sud, même si peut-être que vous ne le croiriez pas de prime abord, on dit que... on a pris la décision, à la Direction des évaluations environnementales, d'émettre ce qu'on appelle des directives types.

1370 C'est-à-dire que pour un projet de digue, de barrage et de centrale, on émet toujours la même directive et ce, dans le but de gagner du temps. Et cette directive-là a été établie il y a quelques années en concertation avec tout un tas d'intervenants dans le domaine autant des gens des ministères que des organismes qui sont à l'extérieur du gouvernement.

1375 Donc, depuis quelques années, effectivement, on émet toujours la même directive, ça s'appelle une directive type et c'est le document que vous avez consulté cet après-midi.

1380 Au nord du quarante-neuvième (49^e) parallèle, la procédure d'évaluation environnementale ne retient pas l'idée d'une directive type. Pour chaque projet, on émet une directive, je dirais, adaptée au projet qui nous concerne et cette directive-là est faite à l'intérieur de comités, dans ce cas-ci, pour la directive Eastmain 1.A. Rupert, c'est un comité tripartite qui regroupe à la fois des gens du gouvernement du Québec, des représentants du gouvernement fédéral et des représentants de la nation crie.

Donc, ça se fait d'une façon complètement différente et, effectivement, la directive Eastmain 1.A. Rupert est une directive extrêmement élaborée, particulièrement en ce qui

1385 concerne la justification. Mais il faut dire que ce projet-là, c'est un énorme projet
comparativement au projet Péribonka.

LA PRÉSIDENTE :

1390 Alors, monsieur Groleau, votre deuxième question?

M. DANIEL GROLEAU :

Je vais sûrement avoir la chance de revenir sur ces propos.

1395

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr, on est là pour quelques jours.

1400 **M. DANIEL GROLEAU :**

Deuxième question. J'ai vu le promoteur présenter des retombées économiques pour
notre région. Là-dedans, il y avait... on a aussi présenté une entente qui avait été faite avec les
ilnus. On a parlé de création d'emploi. Anciennement, il existait des programmes de mise en
1405 valeur intégrée; encore plus anciennement, il existait des programmes de mise en valeur
environnementale, puis ces règles du jeu-là semblent avoir changé. Maintenant, on négocie des
ententes à la pièce avec le milieu.

J'aimerais connaître si, effectivement, il y a des ententes qui sont en négociation en ce
1410 moment, notamment avec les deux (2) MRC, soit la MRC de Maria-Chapdelaine et la MRC du
Fjord. Et si la réponse est oui, pourquoi ça n'apparaissait pas au niveau des retombées
économiques dans la région?

LA PRÉSIDENTE :

1415

Monsieur Arnaud?

M. PATRICK ARNAUD :

1420 Quand vous parlez des retombées économiques dans la région, vous voulez faire état,
pour ce qui est de la rivière Manouane, de l'entente qui a été basée sur l'entente Betsiamites?

LA PRÉSIDENTE :

1425

Non. Je comprends...

M. PATRICK ARNAUD :

Je pose la question, hein, je pose la question parce que...

1430

LA PRÉSIDENTE :

1435

Oui. Non, je comprends que la question de monsieur Groleau, c'est que dans votre présentation tout à l'heure, vous avez fait état d'une entente qui a été signée avec la communauté de Mashteuiatsh avec la nation ilnus. Maintenant, la question était à savoir est-ce qu'il y a des ententes de prévues avec les deux (2) MRC et est-ce que, dans le calcul des retombées que vous avez fait, ça inclut éventuellement la part des retombées prévues pour les MRC?

1440

M. PATRICK ARNAUD :

O.K. Alors, donc... parce que là, il faudrait qu'on ne mélange pas, là. J'ai fait une présentation sur les retombées du projet de Manouane...

1445

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum?

1450

M. PATRICK ARNAUD :

... pour montrer le pourcentage qui était les retombées régionales. Là, si je comprends bien la question, c'est, étant donné que j'ai fait état de l'entente avec la communauté Mashteuiatsh dans ma présentation, est-ce qu'il y a, actuellement, des ententes qui sont en négociation avec les MRC? C'est oui.

1455

M. DANIEL GROLEAU :

Hum hum.

1460

M. PATRICK ARNAUD :

La réponse, c'est oui.

1465

M. DANIEL GROLEAU :

Bon.

1470

M. PATRICK ARNAUD :

Maintenant, actuellement, il n'y a pas de comptabilisation spécifique, si vous voulez, de ces ententes en tant que retombées régionales. Mais c'est bien évident qu'une entente comme celle de Mashteuiatsh comprend une disposition relative à des contrats qui seront gagnés en région et qui feront partie des retombées régionales.

1475 De la même façon, les montants qui seront consentis au fonds de développement, à la fin du compte feront partie des retombées régionales quand on fera un très grand bilan final.

LA PRÉSIDENTE :

1480 Donc, on comprend de votre réponse que, par exemple, en regard de l'entente avec les ilnus qui a été déposée d'ailleurs dans l'étude d'impact, en termes de... en fait, pas l'entente mais le document...

M. PATRICK ARNAUD :

1485

Le résumé.

LA PRÉSIDENTE :

1490 ... promotionnel et le résumé de la nation ilnus, on comprend de ces montants-là que tout ce qui est en regard des entreprises autochtones et tout ça sont inclus dans le calcul des retombées ou seront inclus?

M. PATRICK ARNAUD :

1495

Seront inclus. C'est des travaux qui vont être exécutés dans la région...

LA PRÉSIDENTE :

1500

O.K.

M. PATRICK ARNAUD :

... par des gens de la région.

1505

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, ce qui a trait aux travaux...

1510

M. PATRICK ARNAUD :

Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

1515

... et les contrats avec les entreprises, quelle qu'elles soient, ça fait partie des retombées anticipées?

M. PATRICK ARNAUD :

1520

Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

1525

O.K. Ça va. Merci beaucoup.

M. DANIEL GROLEAU :

Je peux...?

1530

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Groleau?

1535

M. DANIEL GROLEAU :

Je voulais juste rajouter. Est-ce que dans un processus, dans un principe de transparence comme le promoteur nous a assurés qu'il voulait mettre sur pied, avec toutes les consultations publiques qui ont eu lieu avant, est-ce que dans une processus de transparence, on pourrait avoir le détail de ces ententes-là?

1540

S'il y a des propositions qui ont été faites aux deux (2) MRC, c'est-à-dire Maria-Chapdelaine et MRC du Fjord, est-ce que ce serait possible qu'elles soient déposées à la commission?

1545

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, nous avons déjà demandé, autant aux MRC qu'au promoteur, de nous faire un état, de nous déposer, de prime abord, un état de situation qui fait état un peu du niveau d'avancement de leurs discussions. L'entente, si je ne fais pas erreur, monsieur Arnaud, la seule entente signée jusqu'à maintenant, c'est celle avec la nation autochtone, les autres sont en discussion et donc, pour le moment, en discussion, j'ai demandé aux MRC, entre autres, de nous déposer un état de situation à cet effet.

1550

Et puis, bon, mais peut-être que comme c'est presque une troisième question, je vous demanderais de vous réinscrire pour une autre, pour la suite des choses.

1555

M. DANIEL GROLEAU :

1560

Ah, bien, certainement, on reviendra.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

1565

M. DANIEL GROLEAU :

Merci.

1570

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Yves Gauthier, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Gauthier.

1575

M. YVES GAUTHIER :

Bonsoir, Madame la présidente. Yves Gauthier, je suis coordonnateur du Comité de l'environnement de Chicoutimi.

1580

LA PRÉSIDENTE :

Juste nous expliquer qu'est-ce que c'est le Comité de l'environnement de Chicoutimi.

1585

M. YVES GAUTHIER :

Le Comité de l'environnement de Chicoutimi est un organisme à but non lucratif, dont la mission principale vise à la protection et la réhabilitation de l'environnement du milieu naturel.

1590

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, nous vous écoutons.

1595

M. YVES GAUTHIER :

Oui. Madame la présidente, on souhaiterait qu'Hydro-Québec dépose un tableau indiquant tous les projets qu'elle planifie afin qu'on soit en mesure de situer celui de la Péribonka parmi tous les autres. De cette façon, on serait en mesure de comparer les impacts environnementaux du projet qui fait l'objet de la présente commission en fonction de l'énergie qui en serait tirée.

1600

Ce tableau devrait indiquer, à notre avis, pour chacun des projets, la rivière visée, la centrale, la puissance, l'énergie annuelle anticipée, le coût total et le coût par kilowattheure. Feraient également partie de cette liste, les projets hydroélectriques, nucléaires ou éoliens, ceux en construction dont, entre autres, Sainte-Marguerite-3 et, également, ceux à l'étude; devraient également être inclus tous les projets privés comme les projets de gaz à Bécancour, les petites centrales, celles en construction ou à l'étude, de même que la liste des contrats des petites centrales signés ou ceux en discussion.

1605

Et le promoteur va sans doute nous répondre qu'il y a...

1610

LA PRÉSIDENTE :

Juste... vous ne pouvez pas avoir d'opinion, vous ne pouvez pas avoir l'opinion du promoteur; orientez votre question sur...

1615

M. YVES GAUTHIER :

D'accord.

1620

LA PRÉSIDENTE :

... ce que vous voulez nous demander.

M. YVES GAUTHIER :

1625

D'accord. Il y a déjà un tableau qui figure à l'étude d'impact, le tableau 1.2, les projets hydroélectriques d'Hydro-Québec Production sauf que ce tableau-là est tout à fait incomplet et les informations dont je viens de faire mention ne se retrouvent pas, en majeure partie, dans ledit tableau. Alors...

1630

LA PRÉSIDENTE :

Alors...

1635

M. YVES GAUTHIER :

... est-ce que ce serait possible, Madame la présidente, que le promoteur dépose un tel tableau?

1640

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Arnaud, en fait, on fait référence au tableau dans le PR3, le tableau 1.2. Est-ce qu'il est possible d'avoir une vue un petit peu plus large de l'ensemble des projets, tel que demandé par monsieur Gauthier?

1645

M. PATRICK ARNAUD :

Oui. Alors, Madame la présidente, actuellement, nous n'avons pas ce tableau, hein...

1650

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. PATRICK ARNAUD :

1655

... sous la main, nous ne l'avons pas. Je voudrais juste vous signaler que nous avons basé le projet Péribonka sur le plan stratégique deux mille deux, deux mille six (2002-2006) et il y a le plan stratégique... le prochain plan stratégique sort dans un mois. Et le prochain plan stratégique va faire état des projets que Hydro-Québec entend développer, de la même façon que dans le plan stratégique deux mille deux, deux mille quatre (2002-2004), si tu peux faire état du paragraphe, il y avait un paragraphe où on citait le projet Péribonka.

1660

LA PRÉSIDENTE :

1665

O.K. Peut-être juste pour bien comprendre, bien cerner dans quelle optique l'objectif de votre demande pour le dossier à l'étude, de quelle façon, pour vous, votre demande vous permettrait de mieux cerner le projet que nous regardons?

M. YVES GAUTHIER :

1670

O.K. Bien, notamment, cette demande-là nous permettrait de situer le projet Péribonka par rapport aux autres au niveau de l'efficacité qu'on va retirer, compte tenu du barrage par rapport à la production d'électricité qui va en découler, notamment au niveau des coûts engendrés par la mise en service de ce barrage, les coûts de réalisation du barrage comme tel et ce qui va en résulter comme production hydroélectrique.

1675

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1680

M. YVES GAUTHIER :

Ça va nous permettre de le situer par rapport aux autres, si c'est un projet qui a été efficace à soixante (60) ou à quatre-vingts (80) ou quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ou s'il se situe dans la norme des autres projets hydroélectriques?

1685

LA PRÉSIDENTE :

Bien, peut-être qu'on pourrait y aller par une question plus directe d'abord et puis on verra, là, la pertinence peut-être d'élaborer plus sur d'autres dossiers, mais si on y allait directement en termes de questionnement pour voir. Peut-être que la réponse va vous satisfaire et va permettre de pouvoir avoir le maximum d'information.

1690

Alors donc, peut-être poser directement votre question en regard de l'efficacité de ce projet-là. Voulez-vous répéter ce que vous vouliez savoir tout à l'heure sur...

1695

M. YVES GAUTHIER :

O.K.

1700

LA PRÉSIDENTE :

... le pourcentage d'efficacité?

1705

M. YVES GAUTHIER :

Alors, compte tenu des investissements nécessaires pour la construction et l'aménagement du barrage, dudit barrage...

1710

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

M. YVES GAUTHIER :

1715

... pour savoir... et compte tenu de la production qui va en résulter, la production hydroélectrique qui va en résulter, est-ce qu'il se situe dans les normes d'Hydro-Québec pour les autres barrages qui ont été réalisés, par exemple?

1720

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud, pouvez-vous répondre à cet aspect?

M. PATRICK ARNAUD :

1725

Oui. Regardez, je vais répondre à cette question très simplement. Il y a eu un appel d'offre qui a été lancé par Distribution à la fin de deux mille deux (2002) et le coût moyen qui a résulté que cet appel d'offre était de six virgule un (6,1) sous. Alors, à partir du moment où nous avons un projet qui est situé, comme nous le disions dans l'étude d'impact, entre cinq (5) et six (6) sous à cause des aléas et des inconnus qui perdurent encore parce qu'on est vraiment au début des études, nous considérons que nous avons une opportunité de marché.

1730

Donc, ma réponse, c'est oui, ce projet se situe et est compétitif avec les conditions du marché, et ce n'est pas nous qui les avons définies, c'est la compétition du marché suite à l'appel d'offre qui a été lancée par Distribution dont le coût moyen est six virgule un (6,1) sous et qui comprenait de l'hydraulique, du thermique, enfin il y avait toutes les composantes.

1735

LA PRÉSIDENTE :

1740

Est-ce que ça répond en partie à votre questionnement?

M. YVES GAUTHIER :

En partie.

1745

LA PRÉSIDENTE :

1750

En partie. Écoutez, ce qu'on va faire, concernant les documents que vous demandez de déposer, on les prend en note, on va évaluer qu'est-ce que, effectivement, on pourrait avoir, là, dans le cadre... puis on verra peut-être avec vous comment on peut s'assurer d'avoir au moins, là, la direction dans le sens que vous voulez.

1755

Et la réponse de monsieur Arnaud, c'est bien ce que vous vouliez, en regard du coût d'un projet?

1760

M. YVES GAUTHIER :

Oui, face à son efficacité et au niveau de la production d'énergie, également prendre en considération les impacts environnementaux qui découlent de ce projet-là.

1765

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Alors, écoutez, on va vous revenir là-dessus, de toute façon, pour les documents qui sont à déposer.

1770

M. ALAIN TREMBLAY :

Madame la présidente, Alain Tremblay.

1775

LA PRÉSIDENTE :

Oui, excusez-moi.

M. ALAIN TREMBLAY :

Si je me permets de...

1780

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1785

M. ALAIN TREMBLAY :

... peut-être intervenir?

Le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs émet à chaque année un tableau statistique de l'énergie au Québec où est-ce qu'on représente toutes les centrales, en fait, d'Hydro-Québec à la date du relevé, là. Présentement, l'édition deux mille deux (2002) va... les centrales jusque... habituellement, c'est l'année deux mille (2000) comme tel, là, les relevés

1790 complets sur tous les aspects énergétiques, puis aussi, on retrouve les centrales privées, les centrales thermiques et nucléaires -- il y en a juste une, là.

Puis, bon, c'est sûr que les coûts au kilowattheure de chaque centrale, ce n'est pas comme tel dans le document. Puis, bon, aussi... mais il y a l'énergie... puis les impacts non
1795 plus, c'est sûr qu'ils ne sont pas répertoriés, mais c'est une bonne base de départ pour peut-être avoir un bon aspect du parc.

Pour le reste, bien, je pense que c'est avec la Régie de l'énergie où est-ce qu'il y a des appels d'offre, vous pouvez peut-être consulter davantage. C'est tout.

1800

LA PRÉSIDENTE :

Et vous auriez un document à déposer, vous l'aviez déjà...

1805

M. ALAIN TREMBLAY :

Oui. On peut le montrer ici, là.

LA PRÉSIDENTE :

1810

Oui.

M. ALAIN TREMBLAY :

1815

C'est l'énergie au Québec. En réalité, j'en ai juste une copie ici, là, mais c'est disponible sur Internet au site du ministère des Ressources naturelles.

LA PRÉSIDENTE :

1820

Parfait. Écoutez, peut-être que si vous pouviez...

M. ALAIN TREMBLAY :

C'est facilement trouvable.

1825

LA PRÉSIDENTE :

... même durant la pause ou quelque chose, consulter le document en question, si ça peut répondre un peu à l'objectif, puis quitte à compléter avec d'autres informations et des
1830 demandes pour voir si on peut gérer le dépôt de document.

M. ALAIN TREMBLAY :

D'accord.

1835

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Tremblay. Alors, est-ce que vous avez une deuxième question?

1840

M. YVES GAUTHIER :

Oui. Ma deuxième question concerne l'étude d'impact cumulatif dont nous a fait part le promoteur, Madame la présidente. Si vous me permettez, je vais lire un passage, je vais vous citer un bref passage de la directive, l'item 1.4, à la page 9 de la directive :

1845

« Aménagement et projet connexe. L'étude d'impact fait mention de tout aménagement existant ou tout autre projet susceptible d'influencer la conception ou les impacts du projet proposé. Les renseignements sur ces aménagements et projets doivent permettre d'identifier les interactions potentielles avec le projet proposé et, le cas échéant, leur incidence cumulative tout en mettant en évidence les principaux impacts des aménagements de même nature. »

1850

Or, le promoteur, dans un premier temps, nous dépose cette étude ce soir. On parle de souci de transparence au niveau du processus. On trouve ça un peu surprenant que cette étude-là est déposée ce soir.

1855

LA PRÉSIDENTE :

N'oubliez pas qu'on n'est pas au moment de l'opinion, allez directement à votre question.

1860

M. YVES GAUTHIER :

O.K. D'accord. Excusez-moi.

1865

Au niveau du contenu de l'étude d'impact, il y a un aspect, sans vouloir dénigrer les autres, qui concerne comme tel l'environnement. On parle de certaines espèces de poissons qui vont se trouver améliorées suite à la réalisation du bassin.

1870

On parle également des conditions de navigation qui vont être améliorées, de l'attrait pour les villégiateurs et également d'un impact négatif sur certaines activités pratiquées par les peuples autochtones, alors qu'on entend... il n'y a aucun mot, rien, sur la perte d'habitats alors que ça représente deux mille trois cents (2 300) hectares de milieu terrestre qui vont être inondés.

1875

Il n'y a rien sur les milieux humides, alors qu'il y a des pertes de trois cent soixante-deux (362) hectares dont trois cents (300) hectares de marécage, ce qui représente au niveau biologique, là, une richesse inestimable. Alors, tout ça pour dire que ce n'est pas vraiment une étude d'impacts cumulatifs...

LA PRÉSIDENTE :

1880

Pas d'opinion. Quelle est votre question?

M. YVES GAUTHIER :

1885

D'accord. Alors, ce que je veux savoir, c'est dans un premier temps, comment le ministère de l'Environnement a pu accepter une telle étude et puis est-ce qu'Hydro-Québec entend refaire ses devoirs au niveau des impacts cumulatifs du projet sur le milieu naturel?

LA PRÉSIDENTE :

1890

Alors, madame Paul peut peut-être répondre en regard de... si on fait le lien avec la directive et de ce qui a été déposé par le promoteur dans le cadre de l'étude d'impact, particulièrement sur les milieux humides, entre autres, et sur les aspects qui ont été cités par l'intervenant. Quelle est l'appréciation du ministère en regard de cette analyse, des documents déposés?

1895

Mme MIREILLE PAUL :

1900

Je voudrais peut-être faire la distinction. Je m'excuse, monsieur, je ne vous vois pas, là, il y a un obstacle entre nous deux (2). Je voudrais faire la distinction peut-être entre l'acceptabilité du projet comme tel puis l'acceptabilité de l'étude d'impact. Le ministre a déclaré l'étude d'impact complète et, déclarer une étude d'impact complète, ce n'est pas un examen qu'on doit passer à cent pour cent (100 %), mais c'est de vérifier si les informations qui sont dans l'étude d'impact permettent ensuite de porter un jugement de la part des spécialistes et permettent au public d'avoir un portrait relativement adéquat du projet et de ses impacts.

1905

Pour ce qui est de l'acceptabilité du projet et de l'acceptabilité des impacts cumulatifs, parce que c'est de ça dont il est question, notre analyse environnementale est évidemment encore à compléter, mais c'est un aspect auquel on est sensible.

1910

LA PRÉSIDENTE :

1915

Juste pour spécifier que quand on parle d'acceptabilité, c'est-à-dire de recevabilité, ça veut dire que les documents sont complets et correspondent aux demandes faites dans les directives. Ce n'est pas une opinion de recevabilité ou d'acceptabilité du projet.

1920

Maintenant, donc, s'il y a des documents qui, effectivement, doivent être complétés, des inventaires, des démarches dans le cadre des aspects pour chacun des ministères qui est responsable de certains aspects, ils ont des exigences particulièrement dans le cadre de certains aspects qui sont encadrés par un certificat d'autorisation.

Et donc, le processus... nous, on a un processus ici au BAPE qui contient... en fait, qui fait part de l'aspect public des choses, et il y a aussi le processus qui se continue au ministère de l'Environnement et qui est l'analyse environnementale.

1925

Alors, ce que vous avez dans l'étude, ce qui est déposé, vous permet de vous informer, de poser des questions, mais ça ne veut pas dire que l'ensemble de la démarche est déjà toute faite, là.

1930

Juste pour vous spécifier aussi, concernant plus particulièrement les milieux humides, il y a des aspects aussi qui concernent Environnement Canada, ils seront là jeudi après-midi et jeudi soir pour des questions peut-être plus pointues qui relèvent un peu des juridictions du Fédéral sur cet aspect, malgré que autant le ministère de l'Environnement que la FAPAQ peuvent répondre à plusieurs aspects là-dessus.

1935

Est-ce que ça va pour votre question?

M. YVES GAUTHIER :

1940

Oui. Puis je posais la question également au promoteur, mais est-ce que vous la considérez comme une opinion ou si le promoteur est...?

LA PRÉSIDENTE :

1945

Non. Bien, je pense que je peux passer la parole à monsieur Arnaud concernant peut-être si vous avez autre chose à rajouter?

M. PATRICK ARNAUD :

1950

Oui. Je voudrais juste faire peut-être une petite synthèse et dire à monsieur que l'étude des impacts cumulatifs, elle se fait avec l'Agence canadienne et, avec cette agence, nous avons discuté de l'étude d'impacts, nous avons discuté de ce qu'on appelle les composantes valorisées du milieu et, si les deux (2) composantes que monsieur a citées sont effectivement des composantes d'importance, les milieux humides n'ont pas été considérés comme une composante valorisée du milieu, compte tenu de leur abondance, et la ressource forêt de la même façon.

1955

Alors, c'est les autres composantes qui ont été considérées comme des composantes valorisées du milieu. Alors, à votre disposition, nous pourrions faire une présentation plus exhaustive de comment s'est déroulée cette étude.

1960

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Merci.

1965

M. YVES GAUTHIER :

Merci.

1970 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Gauthier. Alors, j'appellerais maintenant le prochain intervenant, monsieur Michel Potvin, s'il vous plaît.

1975 Je veux juste vous spécifier que ce soir, comme je disais, comme je laisse plus de place aux citoyens pour venir poser des questions, la commission aussi a beaucoup d'aspects que vous abordez ce soir, qui vont avoir un questionnement aussi, mais ça va venir dans les jours qui viennent aussi; on vous laisse toute la place ce soir, mais vous nous ouvrez des portes aussi. Alors, allez-y.

1980

M. MICHEL POTVIN :

Bonjour, Madame la présidente. Je suis le président de la FTQ au Saguenay Lac Saint-Jean. Ma question, ma première question va toucher l'emploi évidemment. On sait qu'un projet comme ça, ça crée beaucoup d'emplois lors de la construction; par la suite, souvent, il y a très peu de retombées au niveau de l'emploi... des emplois récurrents, des emplois permanents.

1985

Est-ce que le promoteur a un plan ou a l'intention de proposer un plan pour attirer peut-être de l'industrie dans la région pour nous permettre aussi de profiter des retombées à plus long terme ou, comme d'habitude, ces projets-là, l'électricité, vous nous passez par-dessus la tête?

1990

Et comme il nous disait, il y a des développements, par exemple, ou des demandes, c'est-à-dire, pour l'électricité dans l'ouest ou dans le sud et les emplois seront plutôt développés dans ces coins-là que dans la région et les retombées au niveau de nos ressources naturelles vont aller encore à l'extérieur.

1995

LA PRÉSIDENTE :

Donc, si je comprends bien votre question, c'est que vous voulez savoir qu'au-delà de la période de construction...

2000

M. MICHEL POTVIN :

C'est ça.

2005

LA PRÉSIDENTE :

... est-ce que durant la période d'exploitation, peut-être qu'on pourrait avoir une information à savoir...

2010

M. MICHEL POTVIN :

Oui.

2015

LA PRÉSIDENTE :

... au niveau des emplois, tout ça.

2020

M. MICHEL POTVIN :

Là, je ne veux pas parler uniquement des emplois d'entretien ou de peinture, là; l'entretien du barrage, là...

2025

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2030

M. MICHEL POTVIN :

... des emplois permanents régionaux.

2035

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Mais je comprends de votre question que vous voudriez savoir si Hydro-Québec présenterait un projet particulier pour attirer une entreprise ou... pour bien comprendre? O.K. Monsieur Arnaud.

2040

M. PATRICK ARNAUD :

Bien, écoutez, Madame la présidente, on n'en est pas encore là. Pour l'instant, on voudrait avoir nos autorisations pour faire le projet. Mais ce que je voudrais dire, c'est que la centrale va générer à peu près... c'est vrai, monsieur a raison, il va y avoir un très gros facteur d'emploi pendant la construction du barrage et puis ensuite, ça va être l'exploitation puis on pense que c'est à peu près vingt-cinq (25) personnes.

2045

Mais ce que je voudrais signaler quand même, c'est que dans le contexte de l'expertise qui est développée sur ces barrages hydroélectriques, nous, au Québec, c'est bien évident que nous construisons des barrages un peu partout, dans toutes les régions où il y a un potentiel, des barrages ou des usines hydroélectriques ou des bâtiments administratifs.

2050

Je pense que le fait qu'on maximise dans une région comme le Saguenay Lac Saint-Jean le développement d'activités par les gens de la région, c'est une expertise qu'ils vont acquérir et ensuite qu'ils vont pouvoir exporter sur d'autres projets d'Hydro-Québec ou d'autres développeurs.

2055

Alors, c'est un peu la façon dont nous, nous concevons les retombées après coup de la réalisation de nos projets dans une région comme le Québec Lac Saint-Jean. Et je pense que le Québec Lac Saint-Jean présente quand même actuellement un palmarès intéressant au niveau

2060 de certaines catégories de travail spécialisé, je pense notamment montage électrique, mécanique
et des choses comme ça.

Et c'est un peu le même processus qui se passe avec certaines spécialités qui sont
développées grâce à l'Alcan et qui ensuite peuvent être expatriées dans d'autres régions de la
2065 province.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Potvin?

2070

M. MICHEL POTVIN :

Oui. Bien, ma deuxième question. Vous avez dit ou je pense que c'est le promoteur qui
a dit que l'étude d'impact pour la ligne de transmission va venir après. Supposons que le
2075 barrage, en tout cas, hypothétiquement, au niveau du barrage, ce serait accepté et la ligne de
transmission, ce serait refusé, donc, ça voudrait dire que l'électricité devrait être consommée sur
place. On pourrait attirer des entreprises qui seraient près du barrage et développer des emplois
permanents? Ce serait une solution de développer des emplois permanents pour la région?

2080 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans votre façon de présenter votre question, je comprends que vous dissociiez la ligne,
les postes de... vous ouvrez une possibilité à ce qu'on puisse construire un barrage, une
centrale, mais qu'on ne construise pas de ligne et de poste; je comprends ça?

2085

M. MICHEL POTVIN :

Bien, dans les études d'impact, c'est séparé, donc il va y avoir un BAPE, j'imagine, pour
les deux (2).

2090

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2095 **M. MICHEL POTVIN :**

Et si le BAPE refuserait la ligne de transport...

LA PRÉSIDENTE :

2100

Bon. Écoutez, la commission elle-même regarde... -- j'ai demandé qu'on n'ait aucune
manifestation ni pour ni contre, ni joyeuse ni triste.

2105 Juste vous rappeler que le promoteur, tel qu'on lui a demandé, va faire... nous a offert l'opportunité de faire une présentation du poste et de la ligne, qu'on va quand même regarder certains aspects à cet égard-là.

2110 Maintenant, je passerais d'abord la parole à madame Paul pour que... si vous pouviez nous expliquer, le ministère de l'Environnement, si vous pouviez expliquer un peu tout ce processus, à savoir qu'est-ce qui est assujetti ou pas, qu'est-ce qui fait qu'une ligne ou un poste n'est pas présenté nécessairement en même temps qu'un projet. Peut-être expliquer le déroulement, comment ça va se passer pour la ligne et le poste après.

Mme MIREILLE PAUL :

2115

O.K. Alors, pour le projet qui nous concerne, Péribonka, la ligne que Hydro-Québec projette de construire, c'est une ligne à cent soixante et un (161) kV. Selon le règlement qui s'applique pour la procédure d'évaluation environnementale, ce n'est pas soumis à une étude d'impact.

2120

Donc, vous ne reverrez pas une commission qui va venir vous consulter sur la ligne parce que le seuil d'assujettissement pour la procédure, c'est trois cent quinze (315) kilovolts, donc c'est supérieur à cent soixante et un (161), trois cent quinze (315) sur deux (2) kilomètres, exactement, et plus.

2125

Par contre, le promoteur devra obtenir une autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et cet article-là est dérivé... cet article-là est géré, je dirais, ou l'autorisation est délivrée par le ministre de l'Environnement. Ce ne sera pas un décret dans la possibilité où on autorise le projet de centrale Péribonka, ça va être un décret gouvernemental. C'est le gouvernement, c'est le conseil des ministres qui prend la décision.

2130

Pour le vingt-deux (22), on fait comme un pas en arrière et là, c'est le ministre de l'Environnement qui a l'autorité pour autoriser ce projet-là. Donc, ça va être regardé au ministère de l'Environnement mais il n'y a pas de consultation publique au moment de l'autorisation en vertu de vingt-deux (22).

2135

Et ici, dans le cas qui nous occupe, on regarde la centrale, on pose des questions générales sur la ligne, on regarde globalement les tracés, mais on ne fait pas d'examen en détail parce que c'est quelque chose qui va être fait après, dans l'optique d'une autorisation gouvernementale, c'est quelque chose qui est fait dans un deuxième temps par le ministère de l'Environnement.

2140

J'espère que c'est clair.

2145

LA PRÉSIDENTE :

Oui. On comprend qu'il y a quand même une analyse environnementale qui est faite au ministère...

2150 **Mme MIREILLE PAUL :**

Oui.

2155 **LA PRÉSIDENTE :**

... pour que le certificat d'autorisation soit émis. Maintenant, les commissions regardent, la commission du BAPE regarde quand même certains aspects qui sont liés au projet. Pour nous, un projet, c'est bien sûr qu'il n'y a aucun intérêt pour Hydro-Québec de construire un barrage ou une centrale s'il n'y a pas rien pour le raccorder.

2160

Alors, il y a des aspects que l'on regarde dans le cadre de la commission, vous allez le voir, il y a des questions qui peuvent être posées aussi par le public, et le promoteur a d'ailleurs une présentation qui est prévue, qu'il peut faire sur les options.

2165

Et dans l'étude d'impact, si je ne me trompe pas, monsieur Arnaud, il y a aussi la présentation des variantes?

M. PATRICK ARNAUD :

2170

Non.

LA PRÉSIDENTE :

Ou vous citez les variantes, mais il n'y a pas de présentation?

2175

M. PATRICK ARNAUD :

Oui. On cite les variantes, mais ce sera dans l'objet de notre présentation.

2180

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

M. MICHEL POTVIN :

2185

Quand, cette présentation-là?

LA PRÉSIDENTE :

2190

On peut la faire quand ça convient, quand – c'est combien de minutes, monsieur, à peu près?

M. PATRICK ARNAUD :

2195 Dix (10) minutes? O.K. On peut vous faire une présentation, je dirais, assez rapide.

LA PRÉSIDENTE :

2200 O.K. Est-ce que vous allez revenir aux audiences? Oui. Parce que ce soir, comme on a beaucoup de monde...

M. MICHEL POTVIN :

2205 S'il y a une période de prévue pour faire cette présentation-là, je n'ai pas l'intention de l'entendre ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

2210 Bon, bien, c'est parfait.

M. MICHEL POTVIN :

Je peux attendre.

2215 **LA PRÉSIDENTE :**

Parce que nous, on veut la voir aussi.

M. MICHEL POTVIN :

2220 Oui. O.K.

LA PRÉSIDENTE :

2225 Alors, comme c'est le premier soir et on a beaucoup de monde, peut-être que avant...

M. MICHEL POTVIN :

2230 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2235 ... peut-être qu'on aura le temps plus tard, mais sinon, j'essaierais de passer le plus de monde, mais c'est bien sûr qu'on va la présenter. Si vous me dites que vous êtes là demain après-midi ou demain soir, on pourrait prendre un peu de temps pour le faire.

M. MICHEL POTVIN :

O.K. Très bien.

2240

LA PRÉSIDENTE :

Ça vous convient?

2245

M. MICHEL POTVIN :

Oui. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2250

Merci, monsieur Potvin.

Alors, je vais appeler le prochain intervenant, monsieur Claude Girard.

2255

M. CLAUDE GIRARD :

Oui. Bonsoir, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2260

Bonsoir.

M. CLAUDE GIRARD :

2265

Mon nom est Claude Girard. Je représente ici ce soir la Corporation des camionneurs en vrac de la région 02. C'est une association à but non lucratif qui représente plus de cinq cents (500) petites entreprises camionnage dans la région.

2270

Ma première question est très simple : quelle place compte faire le promoteur pour les camionneurs en vrac dans ce projet-là?

LA PRÉSIDENTE :

2275

Monsieur Arnaud?

M. PATRICK ARNAUD :

2280

Oui. Alors, pour ce qui est de la présence des différents groupes qui peuvent intervenir sur le projet et donc, les camionneurs en vrac, c'est une corporation qui probablement pourra travailler sur le projet, je pense qu'il faut bien comprendre que nous allons mettre sur pied ce qu'on appelle la clause de sous-traitance régionale.

2285 C'est une clause dans laquelle les entrepreneurs de tout le Québec peuvent bénéficier d'un rabais, si vous voulez, dans leur soumission, s'ils utilisent des ressources locales. Et ça, c'est une clause qui permet justement de maximiser l'utilisation de tous les intervenants du milieu au niveau de la construction.

LA PRÉSIDENTE :

2290 Est-ce que c'est efficace?

M. PATRICK ARNAUD :

2295 Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

C'est efficace comme clause jusqu'à maintenant...

2300 **M. PATRICK ARNAUD :**

Très efficace.

LA PRÉSIDENTE :

2305 ... dans vos autres chantiers?

M. PATRICK ARNAUD :

2310 Très efficace. C'est une clause que nous considérons très efficace et qui, finalement, permet de maximiser la compétition, mais qui permet surtout d'aller chercher tous les niveaux d'entreprise. C'est-à-dire, évidemment, une grosse entreprise n'aura pas besoin peut-être... une grosse entreprise locale pourra aller sur un contrat à sa dimension, mais avec la clause de sous-traitance, on est capable d'aller chercher des petites entreprises de trois (3) employés ou
2315 d'aller chercher une entreprise qui a trois (3) camions dix (10) roues et qui, elle, va offrir sa sous-traitance à un entrepreneur qui est plus gros et qui a les reins plus solides.

Je peux vous présenter en deux (2) minutes la clause de sous-traitance, pour que tout le monde sache de quoi on parle?

2320

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça vous intéresse, monsieur?

2325 **M. CLAUDE GIRARD :**

2330 Bien, c'est parce qu'on connaît très bien la clause de la sous-traitance d'Hydro-Québec. C'est juste... bien, c'est sûr que ça sera sûrement intéressant pour bien du monde, là, sauf que nous, vous savez, nos membres sont détenteurs de permis, O.K., d'inscription au registre du camionnage en vrac et, en tant que tel, ne peuvent soumissionner, ne peuvent aller en sous-traitance.

2335 Nous sommes des organismes de courtage, O.K., qui avons pour mandat, pour mission de répartir équitablement le travail entre tous nos membres. Alors, dans cette mesure-là, c'est différent, O.K., ça s'applique différemment.

2340 Sauf qu'on a une clause, nous, qui est une entente qu'il y a entre Hydro-Québec et l'ANCA, l'Association nationale des camionneurs artisans. Cette entente-là prévoit que le maître d'œuvre, si on veut, là, l'entrepreneur pour le génie civil doit utiliser, pour son transport de matière en vrac, cinquante pour cent (50 %) des camions des membres de nos organismes de courtage.

2345 Il y a un petit hic à cette entente-là, c'est qu'il faut que le transport se fasse sur les chemins publics puis, dans des cas comme on parle ici, il n'y a pas beaucoup de chemins publics.

Pour vous donner un exemple, je ne sais pas, mais je vais aller directement à ma deuxième question.

2350 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, s'il vous plaît.

2355 **M. CLAUDE GIRARD :**

2360 Pour le projet de la Toulnostouc, O.K., Hydro-Québec avait inclus dans ses appels d'offre que les camionneurs artisans pouvaient transporter le matériel sur les chemins publics mais aussi sur les chemins d'accès au chantier. Alors, ç'a donné énormément de travail à nos confrères de la Côte Nord, puis on se demande si ce ne serait pas quelque chose qui pourrait être fait dans la région par Hydro-Québec pour favoriser justement la retombée économique, c'est-à-dire, diviser en un plus grand nombre de personnes.

2365 Tout à l'heure, vous parliez – juste une petite parenthèse – vous parliez de la Manouane. C'est très intéressant, les retombées économiques dans la région sauf que pour nous, les camionneurs, on n'a à peu près rien fait, là, on n'a à peu près rien fait. C'est des travaux qui se font... dépendamment de la manière où l'entrepreneur va aménager le chantier, va faire en sorte qu'on...

2370 **LA PRÉSIDENTE :**

Excusez, monsieur Girard, juste...

M. CLAUDE GIRARD :

2375 ... ce ne sera pas carrossable.

LA PRÉSIDENTE :

2380 ... regardez, c'est parce qu'il y a une question d'opinion, il y a une question aussi de message à passer. Je voudrais qu'on passe tout de suite à la question parce que vous aurez, en deuxième partie, la possibilité, là, d'exprimer, là, la problématique pour vous et tout ça. Mais peut-être qu'on irait directement à la question.

2385 La question : est-ce qu'il pourrait y avoir une clause dans le projet à l'étude qui permettrait... une modification... qui permettrait, dans les contrats de sous-traitance, de permettre le camionnage sur les chemins privés pour les artisans?

La question à monsieur Arnaud?

2390 **M. PATRICK ARNAUD :**

2395 Moi, je n'ai pas la réponse particulièrement à cette question, mais ce que je peux vous dire, c'est que monsieur a parlé de la Toulnostouc et dire que dans la Toulnostouc, il y a eu un aménagement particulier qui a été fait, mis à la disposition des camionneurs artisans, je ne vois pas pourquoi, étant donné que nos gérants sont côte à côte, il n'y aurait pas la même clause qui jouerait pour Péribonka.

2400 Alors, après la pause, si j'ai une information différente, je la communiquerai à la commission et à monsieur.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci.

2405 **M. CLAUDE GIRARD :**

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2410 Merci, monsieur Girard.

Alors, le prochain intervenant, monsieur Yvon Bisson, s'il vous plaît.

2415 **M. YVON BISSON :**

Bonsoir, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2420

Bonsoir, monsieur Bisson.

M. YVON BISSON :

2425

Bonsoir, messieurs. Moi, je suis conseiller municipal de Saint-Ludger-de-Milot. J'ai vu que vous avez parlé des autochtones, des poissons et tout ça, mais les citoyens de Saint-Ludger-de-Milot, moi j'aurais une question peut-être à poser à monsieur Arnaud.

2430

On a un problème, on a une problématique. Moi, je travaille pour l'usine de sciage qui est là présentement, puis on est en bout de ligne, puis on a beaucoup de perturbation, le courant n'est pas constant.

2435

Est-ce que c'est possible d'avoir une ligne qui descendrait vers nous autres pour améliorer le réseau, pour faire une boucle? Parce qu'on est vraiment en bout de ligne puis c'est un problème présentement.

LA PRÉSIDENTE :

2440

En fait, je vais réorienter votre question dans le cadre de... le projet qu'on a à l'étude. Dans ce qui est prévu, monsieur Arnaud, dans le cadre des aménagements qui sont prévus pour la ligne et le poste, est ce que ça va avoir une incidence sur l'utilisation, le service ou l'utilisation locale?

M. PATRICK ARNAUD :

2445

Alors là, Madame la présidente, je pense que je dois répondre non tout de suite parce que, en réalité, la problématique que vit monsieur, c'est une problématique qu'il faut qu'il règle avec les gens de Distribution. S'il est en bout de ligne, il faut qu'il voie avec les gens de Distribution. Et nous, l'objectif de la ligne qui va sortir l'énergie de la Péribonka, c'est de la brancher au réseau, au réseau intégré d'Hydro-Québec.

2450

2455

Alors, je comprends que monsieur a une problématique mais ça, c'est une problématique qu'il faut régler avec le groupe Distribution. Ce n'est pas une problématique qu'on règle parce qu'on va mettre une centrale. Notre centrale, elle va être connectée au réseau principal.

LA PRÉSIDENTE :

2460

En fait, je vous poserais une question un peu dans le sens, là, peut-être que monsieur Bisson – je pense qu'il a bien compris le message pour ce qui est de la problématique de Saint-Ludger -- mais ce que je vous poserais comme question : à partir du moment où des gens, dans une région, accueillent un projet de cette envergure, il y a des aspects positifs et des

aspects négatifs, tout le monde, je pense, regarde l'ensemble des choses, et je pense que ça s'est présenté aussi dans d'autres audiences sur le type de projet.

2465 Les gens souvent vont dire : bon, bien, au-delà du projet qui nous est présenté, est-ce que nous, ça nous apporte au niveau local, régional, une amélioration, quand c'est nécessaire, un projet... dans le fond, c'est que les gens disent : bon, on a un barrage là, on a des grosses lignes mais on n'a pas encore un service... le questionnement des gens à cet égard, là.

2470 Donc, dans le projet qui est à l'étude, est-ce que éventuellement, ça peut permettre une amélioration quand ils en ont besoin, mais autrement dit, de desservir l'aspect régional?

M. PATRICK ARNAUD :

2475 Richard Primeau va répondre.

LA PRÉSIDENTE :

2480 Oui.

M. RICHARD PRIMEAU :

Bonsoir, madame.

2485 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

M. RICHARD PRIMEAU :

2490 À ce propos, l'intégration au réseau à cent soixante et un (161) kV, dans la région du Saguenay, à proximité du poste Saguenay, ce sera la première source d'Hydro-Québec de production qui va pouvoir desservir la clientèle. Parce que Hydro-Québec n'a pas de centrale au Saguenay Lac Saint-Jean, c'est la première chose.

2495 La deuxième chose, c'est que la question de monsieur fait en sorte que le problème en est un de distribution et la tension de transport de l'électricité est très élevée et ce serait... la raccorder, par exemple, autour du Lac Saint-Jean, et ça ne changerait rien au problème qui est en cause.

2500 La plus belle preuve, c'est qu'il existe un réseau de transport à cent soixante et un (161) kV qui fait le tour du Lac Saint-Jean et vous avez deux (2) centrales d'Alcan qui sont raccordées.

LA PRÉSIDENTE :

2505 Excusez-moi, monsieur, pour la caméra, je viens de perdre mon interlocuteur. Merci.

M. RICHARD PRIMEAU :

2510 Vous avez deux (2) centrales d'Alcan, une, à ce que je suis sûr, Chute-à-la-Savane, qui
est connectée à proximité de Dolbeau-Mistassini. Donc, vous voyez ici, même en injectant sur la
boucle cent soixante et un (161) kV, on ne pourrait pas régler le problème de monsieur. Mais en
l'intégrant au Saguenay, nous améliorons, oui, si vous voulez, la possibilité d'alimenter la
2515 clientèle au Saguenay Lac Saint-Jean parce que nous aurons une source locale sur le réseau
d'Hydro-Québec au Saguenay, ce que nous n'avons pas actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

2520 En fait, si je posais la question autrement, c'est qu'à partir du moment où vous arrivez
avec un projet comme celui-là et qu'il se réaliserait s'il était accepté, est-ce que Hydro-Québec
Distribution a plus de chances de régler le problème? Plus facile?

M. RICHARD PRIMEAU :

2525 Non, pas nécessairement. C'est un problème de distribution, c'est un problème qu'on
appelle, dans le jargon, de régulation de tension; sans doute que la charge est élevée et que le
réseau, à cause de sa distance, est poussé près de sa limite technique.

2530 Donc, je suis certain, sans analyse, qu'il est moins onéreux de régler peut-être par
l'entremise du réseau de distribution les difficultés, que d'amener la source de production à
proximité du problème.

LA PRÉSIDENTE :

2535 Vous avez votre réponse, monsieur Bisson?

M. YVON BISSON :

2540 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une autre question?

2545 **M. YVON BISSON :**

Non, c'est beau.

LA PRÉSIDENTE :

2550 Ça va.

M. YVON BISSON :

2555 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2560 Alors, le prochain intervenant, monsieur Azarias Côté, s'il vous plaît. Monsieur Côté... vous pouvez venir... -- pardon? C'est bon. O.K. Alors, on va passer au prochain, monsieur Lionel Sanfaçon, s'il vous plaît.

M. LIONEL SANFAÇON :

2565 Bonsoir, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2570 Bonsoir, monsieur Sanfaçon.

M. LIONEL SANFAÇON :

2575 Je m'appelle Lionel Sanfaçon. Je suis président du CLD de Saguenay et, ce soir, je représente l'Association des CLD du Saguenay Lac Saint-Jean. Pour votre bénéfice et le bénéfice de la commission et des intervenants qui sont ici, le CLD, qui est l'acronyme d'un centre local de développement.

2580 On s'occupe de l'entrepreneurship de nos arrondissements, de nos municipalités, de nos régions dans le but de développer les entreprises et accompagner les entrepreneurs dans des plans d'affaires et du démarrage d'entreprise.

2585 J'ai deux (2) questions, Madame la présidente, à caractère économique. La première : j'adhère aux commentaires du promoteur, vers la fin de son exposé, qui étaient la bonification du projet par la collaboration du milieu.

2590 Et dans le but de soutenir les entrepreneurs locaux et de maximiser les retombées régionales, est-ce qu'Hydro-Québec est disposée à accompagner – et j'insiste sur deux (2) mots – accompagner techniquement et financièrement un groupe de travail régional pour visiter et consulter les intervenants dans deux (2) projets comparables, soit SM-3 et Grand-Mère.

LA PRÉSIDENTE :

 Je veux juste bien comprendre votre question. C'est que pour le projet à l'étude...

2595 **M. LIONEL SANFAÇON :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2600

... si Hydro-Québec serait prêt à accompagner techniquement et financièrement, en fait, voulait créer un...?

M. LIONEL SANFAÇON :

2605

Accompagner un groupe de travail régional qui aidera par la suite les entrepreneurs régionaux.

LA PRÉSIDENTE :

2610

Alors, monsieur Arnaud?

M. PATRICK ARNAUD :

2615

Actuellement, le CLD... les CLD sont membres de la table conjointe des retombées économiques de Hydro-Québec, CRCD.

LA PRÉSIDENTE :

2620

Hum hum?

M. PATRICK ARNAUD :

2625

Donc, je pense que c'est à cette table qu'il faudrait que la question soit posée, c'est eux qui, finalement, sont là pour analyser, développer, étudier la maximisation des retombées économiques, donc c'est à cette table, je pense, qu'il faudrait que la demande soit adressée.

LA PRÉSIDENTE :

2630

O.K. Je veux juste comprendre. Pour le comité en question, le comité de maximisation, là, il est en collaboration avec le CRD... CRCD?

M. PATRICK ARNAUD :

2635

Avec le CRCD...

LA PRÉSIDENTE :

2640

Oui?

M. PATRICK ARNAUD :

... et les gens des CLD sont à la table.

2645 **LA PRÉSIDENTE :**

Sont à la table. O.K.

2650 **M. PATRICK ARNAUD :**

Alors donc, à ce moment-là, je pense que c'est le meilleur forum pour faire cette demande.

2655 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Sanfaçon, juste comprendre...

2660 **M. LIONEL SANFAÇON :**

La question sera posée.

LA PRÉSIDENTE :

Pardon?

2665

M. LIONEL SANFAÇON :

La question sera posée à nouveau.

2670 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon.

2675 **M. LIONEL SANFAÇON :**

Deuxième question. Monsieur Arnaud a parlé... le présentateur a parlé de la clause de sous-traitance qui est très avantageuse pour les entrepreneurs. Est-ce que le promoteur n'a-t-il pas l'impression que ça favorise l'entrepreneur général de grand gabarit au détriment des entrepreneurs locaux, une telle clause?

2680

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud?

2685 **M. PATRICK ARNAUD :**

2690 Alors, justement, nous, nous pensons que, vu la nature des contrats, la clause de sous-traitance favorise justement le développement des entrepreneurs régionaux. Il faut bien comprendre que, dans le cadre d'un projet comme le projet de la Péribonka, ce ne sont pas des contrats... ce ne sont pas des contrats à dix (10) millions, hein, qui vont être passés. On a un barrage qui va coûter à peu près cent (100) millions, un évacuateur qui va coûter plusieurs dizaines de millions, donc c'est des gros contrats.

2695 Donc, la façon, à notre avis, sur ce type de contrat, de maximiser les retombées locales et de maximiser finalement le développement de l'entrepreneurship local, c'est cette clause de sous-contrat. Parce que c'est évident qu'avec cette clause, les entrepreneurs qui vont avoir les reins financiers solides pour répondre à l'appel d'offre du barrage, c'est évident que ces entrepreneurs-là, ils vont venir chercher tout ce qu'ils peuvent comme entreprises au Saguenay pour pouvoir avoir la meilleure soumission.

2700 Mais par contre, ils vont avoir les reins de supporter un projet de réalisation de cent (100) millions, qui exige des garanties de performance qui sont quand même relativement importantes, on parle de dix pour cent (10 %), financièrement.

2705 Alors, il faut déjà qu'un entrepreneur, sur des gros contrats, il ait de l'ordre de dix (10) millions de garantie bancaire pour pouvoir soumissionner. Et c'est dans cet esprit-là que la clause de sous-traitance, elle permet aux entreprises de la région de peut-être se mettre ensemble et d'aller chercher un gros montant en sous-contrat et de ne pas avoir à supporter, si vous voulez, le même risque que l'entrepreneur général qui, lui, est capable de le faire et de se développer. C'est dans ce sens-là que nous pensons que c'est la meilleure façon pour développer l'entrepreneurship.

2715 Parce que, après, ces entreprises régionales, il faut bien comprendre qu'elles s'en vont avec un curriculum vitae et elles s'en vont retrouver des contrats chez d'autres promoteurs ou chez d'autres projets d'Hydro-Québec et que ça fait boule de neige. C'est un peu ça la philosophie de la clause de sous-traitance.

LA PRÉSIDENTE :

2720 Ça va, monsieur?

M. LIONEL SANFAÇON :

2725 La réponse, là. Est-ce que ça favorise ou défavorise les entrepreneurs locaux?

LA PRÉSIDENTE :

2730 En fait, le sens de votre question, c'est de savoir si, la façon dont ça se passe, tel que présenté, ça favorise ou pas les entrepreneurs locaux?

M. LIONEL SANFAÇON :

Ça favorise les entrepreneurs généraux au détriment des entrepreneurs locaux.

2735 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais...

2740 **M. LIONEL SANFAÇON :**

On n'a pas répondu.

M. PATRICK ARNAUD :

2745 Non, à notre avis, ça favorise les entrepreneurs locaux parce que, à travers cette clause de sous-traitance et dans le rôle qu'on leur permet de jouer, on peut aller chercher plus d'entrepreneurs locaux parce qu'on peut aller chercher aussi des petits entrepreneurs locaux.

LA PRÉSIDENTE :

2750

O.K. Vous avez fait référence tout à l'heure au pourcentage en termes de retombées régionale. Est-ce que... soit sur ce projet-là ou peut-être donner des exemples à d'autres projets, le pourcentage prévu, en tout cas, pour ce projet-là, des entreprises régionales qui pourraient... le pourcentage des retombées qui pourrait être fait particulièrement par les entreprises régionales, est-ce que vous avez déjà évalué ce que ce serait au niveau de la sous-traitance?

2755

M. PATRICK ARNAUD :

2760

Oui. On pense qu'actuellement, on devrait être capable d'aller chercher entre cinquante (50) et soixante pour cent (60 %) de retombées sur le contrat de construction en région. C'est à peu près dans cet ordre-là qu'on est en ce moment.

2765

Donc, entendons-nous bien, sur le cinq cent vingt-huit (528) millions de travaux de construction, entre cinquante (50) et soixante pour cent (60 %) et, si on va plus haut, on arrivera probablement à soixante-dix (70), et il faut bien comprendre, c'est sur le cinq cent vingt-huit (528) millions, pas sur le milliard cent millions parce que ça, c'est le coût du projet plus les études, plus l'intérêt et l'inflation. Donc, la portion de retombées en région, c'est sur les travaux de construction.

2770

Maintenant, déjà nous avons des retombées en région puisque, sur le montant des études qui est d'une dizaine de millions, nous avons déjà quatre (4) millions qui ont été dépensés en région par des entreprises de la région. Mais c'est des études.

2775 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. LIONEL SANFAÇON :

2780

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2785

Merci. Alors, je vais appeler maintenant monsieur Claude Cardinal. Alors, bonsoir, monsieur Cardinal.

M. CLAUDE CARDINAL :

2790

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

Nous vous écoutons.

2795

M. CLAUDE CARDINAL :

2800

Bonsoir, Madame la présidente. Moi, je suis président de la Chambre de commerce et d'industrie Lac Saint-Jean-Est et ce soir, je représente les huit (8) chambres de commerce de la région Saguenay Lac Saint-Jean qui représente deux mille deux cents (2 200) entreprises.

2805

Ma première question, elle poursuit dans le même sens au niveau du comité de retombées, maximisation des retombées. On parle de l'optimisme de cinquante (50) à soixante pour cent (60 %) du cinq cent vingt-huit (528) millions. De quelle façon, on va vraiment travailler pour maximiser ces sommes-là dépensées en région en termes de droit de regard au niveau du comité de maximisation des retombées?

LA PRÉSIDENTE :

2810

Alors peut-être, monsieur Arnaud, nous expliquer un peu le comité, qui en fait partie et comment ils vont fonctionner avec vous; quelle va être leur participation -- c'est bien ça? -- pour s'assurer que le maximum de retombées... comment ça se passe un comité de maximisation?

M. PATRICK ARNAUD :

2815

La participation de qui, madame?

LA PRÉSIDENTE :

2820

Le comité de maximisation...

M. PATRICK ARNAUD :

O.K. D'accord.

2825

LA PRÉSIDENTE :

... qui est mis en place...

2830

M. PATRICK ARNAUD :

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

2835

... comment ça va se passer...

M. PATRICK ARNAUD :

2840

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

2845

... et quelles vont être, peut-être, leur marge de manœuvre pour s'assurer, en coordination avec Hydro-Québec... comment ça se passe dans un projet habituellement pour que ce soit efficace, ce type de comité?

M. PATRICK ARNAUD :

2850

Très rapidement...

LA PRÉSIDENTE :

2855

Oui, oui, allez-y.

M. PATRICK ARNAUD :

... je ne fais pas de présentation, c'est juste pour supporter...

2860

LA PRÉSIDENTE :

Non non, mais même s'il y a une petite présentation, ça va.

M. PATRICK ARNAUD :

2865

2870 Bon. Ce que je voudrais dire, c'est que, en réalité, le comité conjoint des études de retombées économiques Hydro-Québec CRCD, il faut bien comprendre que c'est un comité qui existe, c'est un comité qui a œuvré sur Toulnostouc, c'est un comité qui a œuvré sur Manouane, c'est un comité qui a toute l'information, je dirais, des projets passés. Donc, c'est un comité qui est en relation constante avec les gens du milieu, les entrepreneurs.

2875 Alors, c'est évident qu'il va y avoir... et déjà, il y a déjà une diffusion d'une certaine information puisqu'on a été en audience, puisqu'on annonce un peu nos couleurs au niveau du type de contrat, au niveau de type de gens qu'on va rechercher.

2880 Une chose qui est très importante à ne jamais oublier, c'est que, avant d'émettre les appels d'offre... avant qu'Hydro-Québec émette des appels d'offre, il y a toujours une visite des lieux des travaux... du lieu des travaux. C'est-à-dire qu'on va inviter tous les entrepreneurs régionaux et les entrepreneurs, les gros entrepreneurs classés du Québec à venir sur le site des travaux et là, il va y avoir une information très importante qui va leur être diffusée.

2885 Et c'est d'ailleurs à ce moment-là, au moment de la visite des lieux des travaux qu'on va indiquer aux entrepreneurs jusqu'à quel point on pense qu'il y a telle fraction du contrat qui pourrait être faite en région, parce que c'est là qu'ils vont utiliser la clause de sous-traitance.

Donc, identification avant les appels d'offre des travaux accessibles à la région sous forme d'objectifs. Évaluation basée sur les expériences passées, Toulnostouc, Manouane et l'occupation du marché.

2890 Et finalement, il y a un site Internet qui va être ouvert, dès que le projet sera autorisé, et qui va donner toute l'information pertinente au niveau du projet Péribonka.

Est-ce que je peux présenter un acétate sur la clause, la fameuse clause dont on parle?

2895 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui. Oui, oui, allez-y.

2900 **M. PATRICK ARNAUD :**

Parce que je voudrais que les gens comprennent bien.

LA PRÉSIDENTE :

2905 Oui. Puis c'est la présentation de deux (2) minutes dont vous parliez, là, tout à l'heure? Ça va, monsieur... monsieur Cardinal?

M. PATRICK ARNAUD :

2910 Je vous explique très rapidement comment ça fonctionne.

2915

Hydro-Québec, avant d'émettre son document d'appel d'offre, il arrive avec, on va dire, un potentiel de sous-traitance régionale de dix (10) millions. O.K.? Il a un contrat qui vaut à peu près, on va dire, cinquante (50) millions puis il arrive, il dit aux entrepreneurs : moi, j'ai envisagé dix (10) millions.

2920

Puis ça, il ne le fait pas... Hydro-Québec ne fait pas ça dans son coin, Hydro-Québec fait ça avec les entrepreneurs, il interroge les entrepreneurs : est-ce que vous êtes capables de prendre ça? Est-ce que vous êtes capables de prendre ça? Toute cette information, on l'a, on l'a dans nos cartons.

2925

On sait que, au Saguenay, on peut compter sur des gens qui savent faire du béton, par exemple -- je donne un exemple -- ou des gens qui savent faire de l'électromécanique. Alors, on arrive, on a dix (10) millions de potentiel. Alors, on lance l'appel d'offre, on a deux (2) entrepreneurs généraux.

2930

On a un premier entrepreneur, il fait son coût de base à cinquante (50) millions. O.K.? Lui, il fait son coût de base à cinquante (50) millions. Il s'en va présenter une soumission, hein. Le deuxième entrepreneur fait son coût de base à quarante-neuf (49) millions.

2935

Le premier entrepreneur, il prend les dix (10) millions en sous-traitance, nous, on est prêt à payer quatre (4) millions sur ce dix (10) millions. On est prêt à lui faire une ristourne de quatre (4) millions. Lui, il va inscrire dans sa soumission «moins quatre (-4) millions» et il va nous présenter une soumission à quarante-six (46) millions.

2940

Le deuxième entrepreneur, lui, il n'est pas capable d'aller chercher le dix (10) millions, il n'a été chercher que cinq (5) millions. Donc, il va avoir un retour à quarante pour cent (40 %) sur cinq (5), donc moins deux (2) millions, donc il va avoir une soumission à quarante-cinq (45)... à quarante-sept (47) millions. Conclusion. Le premier entrepreneur, à quarante-six (46) millions, va gagner la soumission.

2945

Maintenant, aujourd'hui, ce qui se passe avec l'expérience et la diffusion de l'information, c'est que le premier entrepreneur à cinquante (50) millions, il est à dix (10) millions, et pratiquement sûr, le deuxième va aussi aller chercher le dix (10) millions. Donc, en réalité, il arriverait ici avec une soumission à quarante-cinq (45) millions, donc il gagnerait la soumission et, du même coup, on a le meilleur prix qui a gagné la soumission.

2950

Alors voilà comment fonctionne la clause de sous-traitance. Voilà comment deux (2) entrepreneurs sont mis en concurrence et comment l'un arrive à gagner parce qu'il a été chercher plus de retombées régionales.

M. JOHN HAEMMERLI :

2955

Mais monsieur Arnaud, le quarante pour cent (40 %), est-ce que c'est d'application générale ou c'est... quelle est la justification du quarante pour cent (40 %)?

M. PATRICK ARNAUD :

2960 Alors, la justification du quarante pour cent (40 %), c'est parce qu'on considère qu'un entrepreneur du Québec qui peut utiliser de la main-d'œuvre régionale dans une région ou des services régionaux, il va économiser de l'ordre de quarante pour cent (40 %) au niveau du coût de sa prestation.

2965 On parle de déménagement, on parle de tout ce qui entoure le déménagement d'un entrepreneur qui utilise du personnel de Montréal, qui est obligé de l'amener en région. C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2970 Monsieur Cardinal, pour votre première question, est-ce que ça va?

M. CLAUDE CARDINAL :

Juste une précision.

2975 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. CLAUDE CARDINAL :

2980 Monsieur Haemmerli a posé la question. Est-ce que vous demandiez : est-ce que le quarante pour cent (40 %) était limitatif en soi? Parce que vous avez demandé une justification, mais je voulais savoir si vous aviez demandé : est-ce que c'était une limite?

2985 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Non, ce que je voulais savoir, si c'est toujours ce chiffre-là qui est appliqué ou si ça peut varier selon la région ou selon le type de projet?

2990 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Arnaud?

M. PATRICK ARNAUD :

2995 Actuellement, depuis... je dirais, depuis à peu près les quatre (4) derniers projets qu'on a faits, c'est quarante pour cent (40 %). C'est à peu près stable comme chiffres.

M. CLAUDE CARDINAL :

3000

Mais...

M. PATRICK ARNAUD :

3005 Mais s'il advenait que le marché change et qu'il y ait un changement dans les facteurs économiques, je pense qu'à ce moment-là, on verrait à revoir le chiffre. Mais pour l'instant, quarante pour cent (40 %), c'est un chiffre qui permet d'attirer beaucoup d'entrepreneurs à faire cette démarche. O.K.?

3010 **LA PRÉSIDENTE :**

Naturellement, vous nous déposez les documents... vous êtes habitué, les documents que vous présentez, vous nous les déposez?

3015 **M. PATRICK ARNAUD :**

Oui. Moi, je ne m'en occupe plus, il y a des gens qui s'en occupent pour moi.

LA PRÉSIDENTE :

3020

C'est beau. C'est automatique, c'est beau. Oui, mon collègue? Ce ne sera pas long, monsieur Cardinal.

M. LOUIS DÉRIGER :

3025

Monsieur Arnaud, concernant justement le montant d'argent qui est donné en sous-traitance, est-ce que vous faites un suivi pour vous assurer que, après les travaux, que, effectivement, c'est bien le montant qui a été donné aux sous-traitants?

3030 **M. PATRICK ARNAUD :**

3035 Absolument. C'est un suivi rigoureux qui est... nous avons un groupe d'administration de projet, nous avons des gens qui supervisent tous les contrats. Les gens qui prétendent faire de la sous-traitance doivent faire la preuve que la sous-traitance a bien été donnée à des gens de la région. C'est tout suivi et il n'y a aucun problème, ça fait partie de nos façons de faire.

M. LOUIS DÉRIGER :

3040 O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Cardinal, votre deuxième question?

3045 **M. CLAUDE CARDINAL :**

Ma deuxième question. Monsieur Arnaud parlait de fractionnement de contrat. Je voudrais savoir combien de lots il entend faire pour le projet de la Péribonka?

3050 **LA PRÉSIDENTE :**

Combien de?

3055 **M. CLAUDE CARDINAL :**

Lots.

LA PRÉSIDENTE :

3060 Lots. Monsieur Arnaud?

M. CLAUDE CARDINAL :

On parle de fractionnement de contrat.

3065

M. PATRICK ARNAUD :

Actuellement, ce n'est pas encore défini exactement. Moi, je ne peux pas vous répondre, ce n'est pas encore défini exactement, le nombre de lots qui vont être faits.

3070

On sait qu'il y a un lot de génie civil important qui comprend le barrage, l'évacuateur et l'excavation de la centrale. On sait qu'il y a un lot d'électromécanique, c'est-à-dire les turbines et... tout ça. On sait qu'il y a un lot d'approvisionnement, et on sait qu'il y a un lot, finalement, d'études et différentes dépenses.

3075

Donc, pour l'instant, je dirais qu'on n'a pas encore spécifiquement tous les lots. Oui, on a un découpage du projet, mais les lots ne sont pas encore arrêtés complètement.

LA PRÉSIDENTE :

3080

Ça va, monsieur Cardinal?

M. CLAUDE CARDINAL :

3085

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3090 Alors, nous allons faire une petite pause de sept (7) à dix (10) minutes. Il me reste quatre (4) personnes de prévues. Écoutez, je vais réouvrir le registre. Maintenant, je vous dirais que

c'est à vos risques, on verra le temps que ça prendra. C'est possible que, s'il y en a plusieurs qui s'inscrivent, qu'on ne les passe pas tous ce soir, mais on pourrait l'ouvrir pour en prendre encore quelques-uns.

3095 Je vous remercie. À tout à l'heure.

ADVENANT 21 H 40, SUSPENSION DE LA SÉANCE

ADVENANT 21 H 55, REPRISE DE LA SÉANCE

3100 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vais appeler le prochain participant, monsieur Gilbert Courtois, s'il vous plaît.
Bonsoir, monsieur Courtois.

3105 **M. GILBERT COURTOIS :**

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

3110 Alors, allez-y pour votre première question.

M. GILBERT COURTOIS :

3115 Madame la présidente, j'ai deux (2) questions d'ordre environnemental.

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

3120

M. GILBERT COURTOIS :

La première question concerne la perte des milieux humides. Ça a été abordé précédemment par monsieur Gauthier.

3125

Moi, ce que j'aimerais savoir de la part du promoteur : tenant compte de la superficie des milieux humides qui vont être perdus; tenant compte aussi des mesures que le promoteur envisage faire pour rendre disponible une certaine superficie de ces milieux humides-là; tenant compte aussi que, en particulier, les castors vont restaurer une partie de milieu humide; qu'est-ce que le promoteur entend faire pour restaurer le manque à gagner, si on peut appeler ça comme ça, en termes de superficie de milieux humides?

3130

LA PRÉSIDENTE :

3135 Monsieur Arnaud?

M. PATRICK ARNAUD :

Oui. Alors, je vais demander à madame Émond de répondre à cette question.

3140

Mme LOUISE ÉMOND :

Madame la présidente, comme on l'a signalé un peu plus tôt, l'évaluation détaillée des impacts du projet prévoit un ennoisement de trois cent soixante-deux (362) hectares de milieux humides.

3145

Parmi les mesures qu'on a identifiées dans l'étude d'impact pour compenser une partie de cette perte, il y a l'aménagement d'un bassin de près de vingt-six (26) hectares qui est localisé un peu en amont du kilomètre six (6) de la rivière au Serpent, qui est le principal tributaire, là, de la rivière Péribonka. Et on a aussi prévu l'aménagement d'un certain nombre de seuils à l'embouchure de la rivière Manouane, de façon à favoriser la reconstitution de milieux humides dans cette portion-là de la rivière.

3150

Maintenant, si vous faites le calcul de trois cent soixante-deux (362) et des deux (2) mesures d'atténuation que je viens de vous énoncer, on demeure en deçà de la perte. On a eu récemment des échanges avec les représentants d'Environnement Canada pour tenter de faire des efforts supplémentaires sur cette question. Une des pistes qu'on explore, c'est à travers la fondation Hydro-Québec en environnement, de pouvoir recevoir des projets d'aménagement au Saguenay Lac Saint-Jean de façon à pouvoir compenser les pertes qui sont associées aux projets de nouvelles centrales.

3155

3160

LA PRÉSIDENTE :

Disons qu'il y aura, comme je disais tout à l'heure, les représentants d'Environnement Canada qui seront là jeudi après-midi et jeudi soir pour l'aspect peut-être réglementaire, obligations et critères ou contraintes, là, qui pourront y aller de façon plus importante là-dedans.

3165

Maintenant, juste rajouter à votre question.

Ce que vous êtes en train d'évaluer comme piste avec Environnement Canada, est-ce que c'est pour le remplacement équivalent de la superficie, et aussi en termes de rendement, si on peut parler du même type de milieu, avec les même types... mêmes fonctions dans le même secteur? Qu'est-ce que vous...

3170

3175

Mme LOUISE ÉMOND :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3180

... êtes en train d'évaluer?

Mme LOUISE ÉMOND :

3185 Ce qu'on vise, c'est à remplacer la totalité des superficies qui sont perdues. Maintenant, le niveau de détail ou le type d'aménagement n'est pas encore identifié.

LA PRÉSIDENTE :

3190 Oui. Mon collègue aurait une question. Peut-être, monsieur, nous permettre quelques minutes?

M. JOHN HAEMMERLI :

3195 Madame Émond, avez-vous pensé, par exemple, à des solutions dans la zone d'influence du projet comme, je ne sais pas, les aires d'extraction dans lesquelles vous allez chercher des matériaux? Est-ce que les niveaux, à la fin de l'exploitation de ces aires-là, permettraient par exemple d'envisager, de reconstituer des milieux humides dans le bassin?

3200 **Mme LOUISE ÉMOND :**

J'imagine que vous faites référence... il y a un certain nombre d'aires d'extraction qui vont être submergées, c'est-à-dire qui vont être complètement recouvertes par le futur réservoir.

3205 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Non, pas celles-là.

Mme LOUISE ÉMOND :

3210

Ah, pas celles-là?

M. JOHN HAEMMERLI :

3215

Celles qui ne le seraient pas, mais dont l'exploitation permettrait d'abaisser suffisamment le niveau pour recréer éventuellement un milieu humide. Est-ce que vous avez évalué cette possibilité-là?

Mme LOUISE ÉMOND :

3220

Dans l'étude, on a identifié, à l'aide d'une carte, des milieux qui pouvaient présenter un potentiel de reconstitution intéressant. Cette carte-là nous démontre que le pourcentage de milieux qui offrent des conditions propices à la reconstitution à proximité du réservoir est, somme toute, assez limité.

3225

Donc, c'est pour ça qu'on a plutôt concentré nos efforts là où on avait de bonnes chances de réussite, soit la mesure à proximité du ruisseau Paule et l'embouchure de la Manouane, qui offrirait de très bonnes conditions pour la reconstitution des milieux humides.

3230 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui? Excusez-moi.

M. LOUIS DÉRIGER :

3235

Madame Émond, concernant justement les milieux qui peuvent être reconstitués en bordure du réservoir, on parlait, dans l'étude d'impact, de onze (11) hectares, onze hectares et demie (11,5).

3240

Est-ce que cette quantité d'hectares-là va faire partie des superficies qui sont à récupérer ou si c'est quelque chose qui est déjà acquis?

Mme LOUISE ÉMOND :

3245

Alors, une autre des mesures que je n'ai pas explicitement mentionnée mais qu'on envisage aussi, c'est à travers le déboisement des rives du futur réservoir. On est confiant... ou d'autres expériences nous ont démontré que c'était des milieux qui seraient propices à la reconstitution de milieux humides.

3250

Donc, comme je vous disais tout à l'heure, à travers les potentiels qu'on a identifiés, on va là aussi aller chercher un certain gain.

M. LOUIS DÉRIGER :

3255

O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Courtois, votre deuxième question?

3260

M. GILBERT COURTOIS :

Je vous remercie de m'avoir aidé, là, avec vos questions, ç'a éclairé beaucoup les aspects que je recherchais aussi dans ma question précédente.

3265

LA PRÉSIDENTE :

Bien, en fait, c'est un peu ce que j'expliquais en début d'audience, la commission va intervenir dans la foulée de vos questions.

3270

M. GILBERT COURTOIS :

Hum hum.

3275 **LA PRÉSIDENTE :**

On le fait moins le premier soir parce qu'on veut laisser le plus de place possible étant donné qu'on en prend déjà beaucoup pour la présentation du projet. Mais au cours des prochaines séances, on va intervenir aussi.

3280

Alors, vous pouvez continuer votre deuxième question?

M. GILBERT COURTOIS :

3285

Ma deuxième question porte sur le mercure. Comme on le sait présentement, les espèces prédatrices, comme le brochet et le doré en particulier, ont une teneur en mercure qui a été validée ou qui sera validée par les recherches.

3290

Ma préoccupation est d'ordre d'impact de consommation de ces poissons-là après l'implantation du réservoir. Parce qu'on sait que le mercure va... l'augmentation du mercure va paraître dans les chairs de ces espèces de poissons-là.

3295

Et je me demande si le promoteur n'a pas envisagé, en respect avec les normes aussi puis sous réserve des résultats des recherches toujours, de procéder à un échantillonnage auprès des consommateurs... des grands consommateurs de poissons autochtones et aussi des pêcheurs québécois, dans le but évidemment... sur un aspect plus préventif.

3300

Parce qu'on est conscient de l'impact au niveau neurologique que peut comporter l'absorption de mercure.

LA PRÉSIDENTE :

3305

Monsieur Courtois, comme je l'avisais tout à l'heure, demain soir, en début de séance, à dix-neuf heures (19 h 00), on aura le représentant du ministère de la Santé, le docteur Benoît Girard, qui va faire une courte présentation spécifique sur l'impact que peut avoir la consommation de mercure. Il va essayer de nous cibler aussi plus dans la région qu'est-ce que ça implique pour les personnes. On aura déjà des aspects où vous pourriez peut-être... il y aura peut-être d'autres questionnements intéressants.

3310

Maintenant, entre-temps, monsieur Arnaud, peut-être nous faire part un peu, là, suite au questionnement de monsieur Courtois, qu'est-ce qui a été évalué par Hydro-Québec comme mesures éventuelles pour diminuer l'impact pour la population consommatrice de la chair de poisson?

3315

M. PATRICK ARNAUD :

Actuellement, Madame la présidente, on a fait un certain nombre de recensements de l'utilisation du territoire, donc on a pu effectivement cerner un peu la quantité de pêcheurs qui utilisaient la rivière et tout ça.

3320

On a aussi pu faire une étude sur l'augmentation prévue de la teneur en mercure dans la chair des poissons. Ces études sont basées finalement sur toute l'expertise qu'on a depuis vingt (20) ans avec la création du réservoir La Grande et de tous les autres projets qu'on a développés.

3325

Il appert que nos premiers... nos résultats sont à l'effet que, actuellement, le poisson le plus affecté serait le grand brochet et que, actuellement, la teneur en mercure dans la chair de ce poisson serait de l'ordre de zéro virgule quatre-vingt-onze (0,91) milligrammes par kilo et ce ne serait pas supérieur à ce qu'il y a actuellement dans les lacs au pourtour de la zone d'étude.

3330

Donc, si vous voulez, si, dans le suivi environnemental qu'on va faire, il appert que ce résultat se confirme, nous n'aurions pas à changer finalement les directives de consommation, nous n'aurions pas à demander un changement des directives de consommation pour le réservoir.

3335

Donc ça, il faut bien comprendre que la problématique du mercure, nous la suivons et, bien sûr, que toutes les mesures et toutes les campagnes d'information seront mises à effet s'il y avait le moindre soupçon de danger, et c'est ce que nous faisons d'ailleurs sur tous les réservoirs que nous exploitons.

3340

Donc, de ce côté-là, on est confiant que ce serait un réservoir qui ne va pas être une grosse problématique. Et je dis, la raison principale, elle est très simple. C'est un réservoir qui va avoir un renouvellement de son eau très fréquent. Alors, c'est ce qui fait que, en réalité, par rapport à d'autres réservoirs où l'eau met beaucoup plus de temps pour se renouveler, c'est ce qui fait que l'augmentation du mercure dans la chair du poisson de ce réservoir ne sera pas aussi importante que dans certains autres réservoirs.

3345

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez mis dans la région en corrélation... c'est-à-dire les prévisions concernant le taux de mercure prévisible pour les espèces, est-ce que vous l'avez mis en corrélation, par exemple, avec actuellement, dans la région, les grands utilisateurs ou les grands consommateurs de ce type de poisson-là, est-ce que vous avez évalué l'impact que ça pourrait avoir?

3355

M. PATRICK ARNAUD :

On l'a mis en corrélation avec ce qui existe dans les lacs naturels. Mais je ne pense pas qu'on ait fait jusqu'à maintenant une étude exhaustive sur la consommation et l'utilisation. C'est

3360 bien évident qu'à partir du moment où on verrait qu'il y ait une problématique qui s'en vient, il y aurait une étude sur la consommation qui serait entreprise.

LA PRÉSIDENTE :

3365 Mais cette étude-là, elle sera entreprise si le taux devient plus problématique, l'augmentation éventuelle du taux chez le poisson?

M. PATRICK ARNAUD :

3370 Il faut bien comprendre. L'étude de consommation, ça vise la prévention, hein. Ça vise à pouvoir, avec le ministère, changer les critères qui sont actuellement dans la région. Dans la région, actuellement, je pense que le grand brochet, c'est quatre (4) repas par mois, quelque chose comme ça.

3375 Donc, c'est évident que si on dépassait un milligramme par kilo... si le suivi démontrait qu'on va dépasser un milligramme par kilo, à ce moment-là, c'est évident qu'il faudrait changer ces directives, et ça se ferait en collaboration avec le ministère de la Santé comme on le fait dans tous les autres projets.

3380 **LA PRÉSIDENTE :**

D'ailleurs, je ne me souviens plus si je vous l'ai demandé, monsieur Arnaud. Vous me direz si je trompe. Dans l'étude d'impact, vous faites référence à un programme de consommation qui a été mis en place pour Toulnostouc et vous faites...

3385

M. PATRICK ARNAUD :

Pour SM-3. Pour SM-3.

3390 **LA PRÉSIDENTE :**

... -- excusez, SM-3 -- et vous faites référence à ce programme-là qui pourrait éventuellement être appliqué. Est-ce que ce programme-là, je vous ai demandé de le déposer? Je ne me souviens plus, je m'excuse.

3395

M. PATRICK ARNAUD :

Bien, actuellement, il n'y a aucun problème. Je pense qu'on a...

3400 **LA PRÉSIDENTE :**

Il n'y a aucun problème, O.K., vous pouvez le déposer.

M. PATRICK ARNAUD :

3405

Non, je pense qu'on a déposé... ce qui s'est fait dans SM-3, on l'a déposé, c'est déposé.

LA PRÉSIDENTE :

3410

C'est fait. Bien, O.K. Merci. Monsieur Courtois?

M. GILBERT COURTOIS :

Merci.

3415

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Alors, je vais appeler un prochain participant, monsieur Éric Lavoie.

3420

M. ÉRIC LAVOIE :

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

3425

Bonsoir, monsieur Lavoie. Alors, nous vous écoutons.

M. ÉRIC LAVOIE :

3430

Bonjour, Madame la présidente, Messieurs les commissaires. Moi, je suis propriétaire d'entreprise à Alma, je suis conseiller à la municipalité de Sainte-Monique et propriétaire sur le bord du Péribonka. Je suis en amont de... en bas du barrage... de la Savane.

3435

Moi, ma question va porter surtout sur la sécurité civile. La question que je me pose : en rajoutant un deuxième gestionnaire de cette rivière, est-ce que la sécurité va rester la même ou on risque d'avoir des problèmes?

LA PRÉSIDENTE :

3440

Je veux juste vous rappeler aussi qu'on aura demain le représentant... demain après-midi et demain soir, le représentant du ministère de la Sécurité publique aussi qui sera présent. Maintenant, j'envoie la question à monsieur Arnaud, sur cet aspect.

3445

Est-ce que le fait de rajouter une structure... une nouvelle structure dans le réseau de structures en place, le fait de rajouter...

M. ÉRIC LAVOIE :

Non.

3450

LA PRÉSIDENTE :

... un nouveau bassin...

3455

M. ÉRIC LAVOIE :

Non, madame. Ce que je dis : c'est rajouter un deuxième gestionnaire. Le projet, je suis d'accord avec. Ce que je ne suis pas d'accord, c'est qu'il y ait deux (2) gestionnaires.

3460

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Au niveau de la sécurité civile, comment ça va se gérer avec deux (2) gestionnaires?

3465

M. ÉRIC LAVOIE :

C'est en plein ça. Avec deux (2) monstres indépendants.

LA PRÉSIDENTE :

3470

Monsieur, deux (2)... j'enlève le mot «monstres», là, mais disons, avec deux (2) gestionnaires. Je vous prierais de faire attention à vos interventions, s'il vous plaît.

Monsieur Arnaud?

3475

M. PATRICK ARNAUD :

3480

O.K. Je pense que le fait qu'il y ait deux (2) gestionnaires sur la rivière Péribonka ne va rien changer au niveau de la sécurité civile et je m'explique. Un gestionnaire d'aménagement hydroélectrique, il a un devoir vis-à-vis de la sécurité civile et la sécurité des populations, de présenter ou, en tout cas, de donner toutes les données au gestionnaire du territoire, c'est-à-dire la sécurité civile, en cas d'incident grave. Et nous allons arrimer, disons, l'information qui est nécessaire à la sécurité civile, nous allons donner, à notre tour, toute l'information qui est nécessaire à la sécurité civile.

3485

3490

Et donc, finalement, nous allons avoir exactement une gestion qui est conforme à la gestion de n'importe quel barrage sur une rivière, c'est-à-dire on va avoir des moyens d'auscultation, des moyens de détection, des moyens qui vont être télécommandés et qui vont faire que, toute l'information qui peut détecter un événement grave, va être disponible et que, toutes les études que nous avons faites, vont être déposées à la sécurité civile pour que la sécurité civile puisse inclure, si vous voulez, la composante projet Péribonka d'Hydro-Québec dans ce qu'on appelle son plan des mesures d'urgence.

Alors, ça ne va pas changer, je dirais, le niveau de sécurité.

3495

Et le fait qu'il y ait deux (2) gestionnaires, je pense qu'il faut bien comprendre qu'il faut qu'on soit très clair. Oui, nous allons gérer notre centrale mais c'est Alcan qui va nous envoyer l'eau. Alors l'eau, c'est Alcan qui la gère. Donc, on ne vient pas changer la gestion qu'il y a actuellement sur la rivière Péribonka, nous avons fait un projet dans lequel on va turbiner toute l'eau qu'Alcan nous envoie.

3500

Et nous ne sommes absolument pas en discussion avec Alcan pour la gestion, toute l'eau qu'il envoie, on la turbine. C'est ça notre «deal». O.K.? Donc, on ne va pas changer, parce qu'on a un deuxième gestionnaire, la sécurité sur cette rivière.

3505

LA PRÉSIDENTE :

Je demanderais peut-être... je passerais la question au représentant de Alcan.

3510

En fait, en termes de gestion dans l'optique de la sécurité publique, est-ce que l'arrivée d'un autre... je dirais, gestionnaire d'eau en collaboration avec vous, est-ce que ça amène des changements ou des réajustements de la part d'Alcan dans sa gestion?

M. MARIO DESLAURIERS :

3515

En principe, non. O.K. Puis je suis d'accord, je pense, avec ce que monsieur Arnaud vient de mentionner. Je rajouterai toutefois que, c'est sûr qu'un... bon... c'est-à-dire, je dirais, des bons schémas de communication, des processus très rigoureux devront être mis en place.

3520

C'est sûr que Hydro-Québec va turbiner l'eau qu'on envoie mais, par contre, je veux dire, dans une... on sait que dans une gestion normale – puis là, je déborde l'aspect sécurité, je parle d'opération de centrale – bien, c'est le même principe pour la sécurité, il peut se passer quelque chose à un ouvrage, en amont ou en aval, qui a des impacts sur un autre ouvrage.

3525

Ça fait que là, il faut absolument -- puis je fais juste penser à l'exemple, je ne sais pas, s'il y a des bris qui se produisent autant aux Passes, à la centrale en amont de celle qui est présentée ici ou qui est projetée, je pense qu'il va falloir aviser Hydro que, O.K., notre débit va être diminué pour telle période de temps ou tout ça.

3530

De la même façon, s'il se passe quelque chose à leur centrale, je veux dire, il va falloir être avisé. Et tout ça pour dire que, au niveau communication, il va falloir quand même qu'il y ait des processus qui sont des processus effectivement de communication, des protocoles, je devrais dire, très rigoureux.

3535

Mais par contre, c'est possible de le faire. Je pense qu'Hydro-Québec est une entreprise qui est responsable, Alcan aussi. Il y a sûrement moyen de gérer ça de façon très sécuritaire. Par contre, tous ces processus-là ou ces protocoles-là sont à développer.

LA PRÉSIDENTE :

3540

Donc, autrement dit, on comprend que dans un processus... il y aura un processus, un protocole de gestion établi qui répond aux normes ou aux exigences des ministères, entre autres, de la sécurité civile.

M. MARIO DESLAURIERS :

3545

Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

3550

Je rajouterais peut-être un autre aspect au-delà de la gestion, est-ce que, pour l'arrivée d'un nouvel interlocuteur, d'un nouveau projet éventuel, dans la gestion que vous faites actuellement au niveau sécurité, est-ce que, pour vous, ça implique une mise à niveau différente en regard de vos infrastructures particulièrement, je ne sais pas, moi, en aval?

3555

M. MARIO DESLAURIERS :

3560

Oui, absolument. Bien, je pense que ça, on a déjà eu des rencontres avec Hydro-Québec. Comme des études de bris de barrage, je veux dire, c'est sûr que s'il faut que... parce que nous autres, en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), on a réactualisé toutes nos études de bris de barrage.

3565

C'est sûr que s'il arrive un nouvel aménagement en amont de certains ouvrages, il faut... ça, ce sera à Hydro-Québec à déterminer comment ce nouvel aménagement-là vient modifier les conséquences d'une rupture possible, là.

LA PRÉSIDENTE :

3570

O.K. Et donc, à ce moment-là, c'est évalué autant par vous que par Hydro-Québec, dans un contexte comme celui-là.

M. MARIO DESLAURIERS :

3575

Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

3580

Il y a éventuellement une entente à ce niveau-là. S'il y a des aménagements structurels, pour vous, qui étaient nécessaires, j'imagine que c'est ce qui se discute à ce moment-là, entre vous : Qui paie? Qui fait quoi? Quels sont les types d'aménagements? Est-ce qu'ils sont...

M. MARIO DESLAURIERS :

Non. En principe, il ne devrait pas y avoir d'aménagements ou de structures de rajoutés, là. Là, on parle de conséquences, de mesurer comme il faut les conséquences et puis... d'une

3585 rupture, si on parle de cas extrême, et puis d'adapter ou de mettre à jour les résultats qu'on a déjà. O.K.? Puis ensuite, à partir de ces choses-là, qu'il y ait un bon plan de mesures d'urgence qui reflète les différentes possibilités et puis qu'on peut mettre en marche, si la situation le...

LA PRÉSIDENTE :

3590

O.K. Je vais y aller de façon bien primaire, si vous me permettez, monsieur. En principe, là, on dit : vous avez déjà des infrastructures, vous avez déjà des mesures, des contraintes, des exigences des ministères à cet égard.

3595

M. MARIO DESLAURIERS :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3600

Je pense que suite aux inondations au Saguenay et tout ça, il y a eu plusieurs choses... depuis la Commission Nicolet, il y a plusieurs choses de mises en place. Il y a eu la mise à niveau exigée aussi autant pour les privés que pour Hydro-Québec, pour l'ensemble des barrages, qui est en train de se faire.

3605

Mais je dis, bon, on a un réseau avec tant de barrages et tant de réservoirs. Vous rajoutez, à l'intérieur de ça, un barrage avec un autre réservoir, c'est évident que ça peut changer les données, ne serait-ce qu'en termes d'ondes de crue.

3610

M. MARIO DESLAURIERS :

Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

3615

Ma question était : est-ce que c'est évalué dans le cadre du projet au niveau de la sécurité puis des exigences et, est-ce que ça peut nécessairement -- parce que la vitesse d'arrivée de l'onde de la crue pourrait être différente, on a un nouveau réservoir -- est-ce que c'est analysé présentement et est-ce que, dans un projet comme celui-là, vous anticipez que vous-même, pour l'Alcan, vous aurez des choses... une autre mise à niveau à faire pour répondre à ça ou si, de toute façon, ce que je comprends, dans le cas d'un bris de barrage, il n'y a pas plus d'eau... ça brise, ça brise, on fait face à ce qui arrive?

3620

M. MARIO DESLAURIERS :

3625

Oui, mais quand même, je veux dire, il faut voir... un barrage, ce n'est pas n'importe quoi, je veux dire...

LA PRÉSIDENTE :

3630

Oui.

M. MARIO DESLAURIERS :

3635

... s'il y a une rupture, je veux dire, s'il y a un volume d'eau supplémentaire qui arrive à une rupture, il faut savoir les conséquences.

LA PRÉSIDENTE :

3640

O.K.

M. MARIO DESLAURIERS :

3645

Et puis ça, c'est par modèle mathématique. O.K. Et puis là, ce qu'on a actuellement, il y a une étude de bris...

LA PRÉSIDENTE :

3650

Oui?

M. MARIO DESLAURIERS :

3655

... de barrage qui a été faite. On a rencontré Hydro-Québec et puis on a convenu ensemble qu'il y avait possiblement d'autres cas ou d'hypothèses de ruptures à faire pour bien mettre à jour les données qu'on avait déjà. O.K.? Puis ça, en tout cas, je pense qu'Hydro-Québec était d'accord, là, je veux dire, avec ça, pour arrimer comme il faut, là, toutes les informations.

LA PRÉSIDENTE :

3660

Merci. Alors, monsieur Lavoie, votre deuxième question?

M. ÉRIC LAVOIE :

3665

Ça veut dire que ma sécurité de ma famille et de ma résidence est aussi bonne que s'il y aurait un seul gestionnaire de cette rivière; c'est bien ça, monsieur Arnaud?

LA PRÉSIDENTE :

3670

Est-ce qu'on comprend, monsieur Arnaud?

M. PATRICK ARNAUD :

Oui.

3675

LA PRÉSIDENTE :

Alors, vous avez votre réponse.

3680

M. ÉRIC LAVOIE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3685

Maintenant, comme je vous dis, demain, le représentant de la sécurité publique sera là.

M. ÉRIC LAVOIE :

3690

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

3695

Merci. Alors, je vais appeler le prochain participant, monsieur John Burcombe, s'il vous plaît. Alors, rebonsoir, monsieur Burcombe.

M. JOHN BURCOMBE :

3700

Rebonsoir, Madame la présidente.

Moi, je veux revenir sur les questions que j'ai posées en effet dans la demande d'audience. Je crois que ce n'est pas ce soir que Hydro-Québec va présenter un historique de l'évolution des coûts des projets, mais j'espère qu'on aura cette présentation plus étoffée demain ou à une autre audience.

3705

Et en particulier, la question de pourquoi le coût évité pour l'efficacité énergétique n'est pas le... c'est ce qui est devenu le nouveau coût d'approvisionnement. C'est une question qu'on aimerait qu'elle soit répondue.

3710

LA PRÉSIDENTE :

Oui, tout à fait.

M. JOHN BURCOMBE :

3715

Et il y a une question comme de clarification. Est-ce que j'ai bien compris que monsieur Arnaud a mentionné que le nouveau plan stratégique sortirait à la fin d'octobre, que d'ici là, on n'aurait pas une mise à jour de la demande? Parce que la fin d'octobre, c'est trop tard pour écrire un mémoire dans ce dossier.

3720

Est-ce qu'on aura des informations mises à jour de... en particulier de la demande, des prévisions de la demande au Québec afin qu'on puisse prendre connaissance pour... en temps utile?

3725

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud, bien, ça va un peu dans le sens lorsqu'on vous avait demandé d'actualiser un peu concernant les documents, là, pour les plans d'approvisionnement ou les plans stratégiques. Est-ce qu'il y a possibilité d'avoir quand même une mise à jour en regard du dossier à l'étude?

3730

M. PATRICK ARNAUD :

Richard Primeau va vous répondre.

3735

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

3740

M. RICHARD PRIMEAU :

Madame la présidente, dans le document que nous avons déposé sur la mise à jour, vous allez retrouver le premier document qui s'intitule «Prévisions des ventes régulières au Québec». Ç'a été émis en août deux mille trois (2003), c'est-à-dire tout récemment par Hydro-Québec Distribution et le document est devenu public sur leur site Internet, le quatre (4) septembre dernier, donc il y a à peine douze (12) jours.

3745

LA PRÉSIDENTE :

3750

Ça va, monsieur Burcombe?

M. JOHN BURCOMBE :

3755

Oui. Excepté qu'on vient de nous fournir cette information et, comment peut-on demander des questions là-dessus qu'on n'a pas le temps de prendre connaissance? C'est des problèmes.

LA PRÉSIDENTE :

3760

Mais disons qu'il a déjà été déposé ce soir, le document? Oui. Alors, en tout cas, on aura au moins d'ici... je pense que vous pouvez déjà jeter un coup d'œil puis, d'ici jeudi soir, on pourra déjà... mais je pense qu'on peut quand même orienter certaines questions à partir des chiffres qu'on aura, qu'on consultera nous autres aussi.

3765 **M. JOHN BURCOMBE :**

D'accord. Alors, l'autre chose, j'ai parlé des documents que je crois qui seraient intéressants pour la commission. En fait, il y a plusieurs rapports sectoriels qui ont été déposés par Hydro-Québec auprès du ministère des Pêches et Océans et, je vais peut-être les énumérer, ou comment vous voulez que je procède?

Il y a le rapport sectoriel sur le milieu aquatique, une simulation hydraulique de la confluence du Péribonka et Manouane. Il y a des rapports sur les interventions écologiques. Il y a un rapport particulier sur l'étude de la vie faune. Impacts cumulatifs, c'est déjà déposé. Et puis il y a cette liste d'avis des différents ministères... fédéral sur différents aspects. Là, c'est moins grand comme document, comme seulement une ou deux (2) pages.

Et aussi, il y a en dessous des questions que monsieur Boula a déjà déposées et je crois que les réponses sont dedans... le document de réponses est déjà demandé par la commission mais il y a des questions supplémentaires qui étaient posées sur les impacts cumulatifs en date du vingt-cinq (25) août et aussi des questions supplémentaires sur l'habitat du poisson en date du dix (10) septembre.

Alors, pour moi, c'est toutes des informations qui seront utiles à la commission.

3785 **LA PRÉSIDENTE :**

Sur le questionnement qui a été fait, en tout cas, pour Pêches et Océans Canada, ils ont déposé les questions qu'ils avaient faites dans leur propre démarche ainsi que leur avis, et Hydro-Québec a accepté aussi de déposer les réponses.

M. JOHN BURCOMBE :

O.K.

3795 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, ils seront déposés, ces aspects-là.

3800 Pour les autres, sur les études sectorielles, monsieur Arnaud, il n'y a pas de problèmes pour déposer; est-ce que c'est très volumineux ou... ça va, vous pouvez... il y a moyen de les déposer rapidement?

M. PATRICK ARNAUD :

3805 Oui, c'est assez volumineux...

LA PRÉSIDENTE :

3810 Oui?

M. PATRICK ARNAUD :

... mais on peut les déposer.

3815

LA PRÉSIDENTE :

Oui. O.K. Merci. Alors, monsieur Burcombe?

3820

M. JOHN BURCOMBE :

Alors, c'est que je crois que... plus tôt ce soir, il y a une question sur l'évolution de la compensation qui a été payée auparavant pour des projets environnementaux, qui est devenue par la suite le programme de mise en valeurs intégrée. La question comme telle n'était pas

3825 répondue, je crois, pourquoi on a abandonné cette façon de faire pour l'orienter vers des ententes avec des MRC, et cetera.

LA PRÉSIDENTE :

3830

Monsieur Arnaud?

M. PATRICK ARNAUD :

3835

Oui. Je pense que monsieur Burcombe fait référence au PMVI. Ce n'est pas un programme qui a été abandonné, c'est un programme, le PMVI, qui continue à s'appliquer dans le cas des lignes de transport.

3840

Et ce programme a été transformé avec les MRC en fonds de développement parce que les projets de centrale sont plus ponctuels et on pense que c'est une meilleure façon de compensation que de faire un fonds de développement puisque c'est localisé, alors que le PMVI, on peut le distribuer le long de la ligne, c'est plus facile à mettre en place, mais ce n'est pas un programme, le PMVI, qui a été abandonné.

LA PRÉSIDENTE :

3845

Est-ce que c'est équivalent en termes d'avantages ou de retombées pour les MRC?

M. PATRICK ARNAUD :

3850

C'est équivalent et je pense que c'est plus orienté vers une composante, je dirais, développement économique. C'est ça, je pense, qui a été le grand virage qui a fait que, avant, les PMVI, c'était surtout orienté vers la mise en valeur de l'environnement...

LA PRÉSIDENTE :

3855

Hum hum?

M. PATRICK ARNAUD :

3860

... alors que le fonds de développement permet quand même plus de développement économique. Ça peut aller jusqu'à supporter les petites entreprises ou faire des choses comme ça. C'est aux MRC de dépenser leur argent comme elles le désirent.

LA PRÉSIDENTE :

3865

Mais avant, vous aviez le PMVI, donc, il y avait quand même une contrainte en regard du réinvestissement de ces sommes-là, c'est-à-dire qu'il devait y avoir une valeur ou un aspect environnemental.

3870

Maintenant, est-ce que je comprends qu'Hydro-Québec, dans le cadre de ce nouveau type d'entente, n'a pas d'exigences en matière de réinvestissement de ces sommes-là dans des projets environnementaux?

M. PATRICK ARNAUD :

3875

Bien, on n'a pas d'exigences dans le fait que c'est des montants qui sont là, on appelle ça des fonds de développement. Donc, en général, on apprécie... c'est quand même des initiatives qui ont quelque chose à voir avec l'environnement, mais on a voulu justement donner la possibilité aux MRC de mettre cet argent à la disposition du développement général qui, s'il est bien fait finalement, en général, contribue à l'amélioration de l'environnement. Alors que le PMVI avait aussi une composante dans laquelle on était aussi gestionnaire...

3880

LA PRÉSIDENTE :

3885

Oui?

M. PATRICK ARNAUD :

3890

... de l'entente et on devait passer par un processus d'approbation de toutes les initiatives. Alors, c'est un processus qui était assez lourd.

3895

Alors, O.K., là, j'ai... pour terminer, pour clore, vous dire, il y a quand même une connotation, c'est l'amélioration ou la mise en valeur de l'environnement, la création et l'amélioration et l'entretien des infrastructures locales ou l'appui au développement de la communauté.

Alors, vous voyez, ça rejoint quand même un élément plus large que juste des projets à caractère environnemental. C'est l'objectif du fonds de développement. Merci.

3900 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Burcombe?

3905 **M. JOHN BURCOMBE :**

Alors aussi, il y a un autre point qui a été mentionné par monsieur Arnaud dans la demande d'audience, c'est qu'il y a, selon Hydro-Québec, un échéancier serré. Alors, pourquoi il y a un échéancier serré? C'est quoi l'urgence de faire ce projet? Est-ce que c'est une urgence ou c'est simplement que Hydro-Québec veut le faire le plus vite possible?

3910

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud?

3915 **M. PATRICK ARNAUD :**

Le caractère urgent, Madame la présidente, c'est qu'on a besoin d'énergie en deux mille huit (2008) et, pour l'instant, c'est un projet qui répond, au niveau de son échéancier, à cette échéance de deux mille huit (2008).

3920

Alors, compte tenu de la demande d'électricité et de la croissance, on a besoin d'énergie en deux mille huit (2008), c'est la raison pour laquelle on dit, maintenant qu'on a commencé à investir dans le projet, pour nous, le projet, plus vite il se fera, plus vite on rentrera dans notre argent et les Québécois aussi.

3925

Il faut bien comprendre que la dynamique d'un projet, tant qu'un projet n'est pas démarré, il n'y a pas de dépenses. À partir du moment où un projet dépense, il y a des intérêts intercalaires, on appelle ça des intérêts intercalaires, c'est des intérêts qui courent sur les emprunts qui sont faits et, tant qu'un projet n'est pas mis en service, c'est un projet qui vit au rythme des dépenses et des intérêts qui s'accumulent.

3930

Donc, à partir du moment où la décision est prise de faire un projet, donc, on dit que le projet, pour nous, est urgent. Et la partie études est une partie que nous considérons qui est très longue, et nous sommes actuellement dans un processus où nous voulons minimiser les temps de réalisation de ces études, tout en gardant des temps suffisants pour faire des études selon les règles de l'art.

3935

LA PRÉSIDENTE :

3940 Merci. Ça va, monsieur Burcombe?

M. JOHN BURCOMBE :

Merci.

3945

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, je vais appeler le prochain participant, monsieur Paul Morin, s'il vous plaît.

3950

M. PAUL MORIN :

Madame la présidente, Messieurs les commissaires.

3955

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Morin.

M. PAUL MORIN :

3960

Paul Morin. Je suis un villégiateur qui a la chance d'être sur la route... tout près de la route d'accès permanente au site. Ça va augmenter l'accessibilité, c'est un point positif. Cependant, ça l'augmente également l'achalandage, je pense, ce qui est également aussi un point qui pourrait être fort négatif pour ceux qui y sont déjà. Au départ, je voudrais vous faire part d'une déception ou encore d'une...

3965

LA PRÉSIDENTE :

Je suis obligée de vous arrêter, si vous vous en allez vers une opinion ou une...

3970

M. PAUL MORIN :

Non, ça va être une question.

LA PRÉSIDENTE :

3975

... -- allez-y directement à la question.

M. PAUL MORIN :

3980

Directement à la question. Bon.

LA PRÉSIDENTE :

Trouvez le moyen de la poser en question.

3985

M. PAUL MORIN :

Oui. Disons que c'est une déception que le promoteur nous a proposée tout simplement lorsqu'il a parlé des travaux comme par rapport au niveau économique strictement comme

3990 sous-traitant, alors que les entrepreneurs, dans ce que j'ai entendu dans la présentation, seraient nécessairement de l'extérieur.

On cherche des accommodements pour donner la plus grande partie de sous-traitance aux gens de la région. Moi, je me demande pourquoi il n'y aurait pas des efforts de faits par rapport aux lots dont soulignait monsieur Cardinal ou encore par rapport aux interventions d'Hydro-Québec pour trouver des accommodements pour que les entrepreneurs puissent être régionaux?

4000 C'est ma question.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud?

4005 **M. PATRICK ARNAUD :**

Bon. Je voudrais peut-être rectifier, s'il y a eu peut-être une mauvaise compréhension de ce qu'on a voulu présenter. Quand on a parlé de la clause de sous-traitance, c'est bien évidemment qu'on a parlé des contrats majeurs qui vont avoir lieu sur ce projet-là.

4010 Mais je voudrais rassurer monsieur Morin, il y a tout un tas de contrats, qui sont des contrats qui sont de vingt (20) millions et moins, qui vont être accessibles aux entrepreneurs de la région intégralement. Ils n'auront pas besoin de clause de sous-traitance, je veux dire, ils vont être les premiers compétitifs et les premiers gagnants. Ils l'ont démontré dans Manouane, on a eu énormément de lots de cet ordre-là qui ont été gagnés par des entrepreneurs de la région.

4020 Pour ce qui est des deux (2) ou trois (3) gros contrats qui vont être obligés d'être donnés parce qu'on ne peut pas couper un barrage en trois (3) morceaux puis dire à trois (3) entrepreneurs différents : vous allez faire le même barrage, chacun un morceau du barrage puis vous allez vous organiser pour la logistique et tout ça.

4025 Alors, pour ces deux (2) ou trois (3) ou quatre (4) gros contrats, c'est là qu'on va utiliser très fortement la sous-traitance. Et puis je dirais qu'il y a quand même eu un certain nombre de lots importants qui vont être des lots, qui vont tourner entre vingt-cinq (25) et moins, vingt-cinq (25) millions et moins, vingt (20) millions et moins, qui vont être accessibles complètement aux entrepreneurs de la région.

On est sûr de notre coup, on est sûr qu'on va y arriver.

4030 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Juste pour illustrer, monsieur Arnaud, pouvez-vous nous en présenter quelques-uns de ces lots?

4035 **M. PATRICK ARNAUD :**

Il y a des entrepreneurs qui vont pouvoir avoir des contrats de routes, des entrepreneurs qui vont pouvoir avoir des contrats d'installations électromécaniques. Il y a des contrats des installations permanentes. Il y a des contrats d'accès; la route d'accès, ça va être un contrat qui
4040 probablement va aller à un entrepreneur de la région. Alors, il y a une multitude de contrats qui vont être accessibles à des contracteurs de la région.

LA PRÉSIDENTE :

4045 Quelle est la valeur ou la proportion, là, je pourrais dire, sur l'ensemble, là, des travaux qu'ils ont à faire, la proportion qui serait confiée plus en sous-traitance sous la responsabilité d'un entrepreneur général? C'est moitié-moitié, c'est les trois quarts, ça va être vos deux (2) ou trois (3) grands entrepreneurs ou... quelle est la portion à peu près, là, qui passe... qui n'a pas besoin d'aller en sous-traitance?

4050

M. PATRICK ARNAUD :

Oui. Écoutez, je vais me lancer et puis je ferai un rectificatif si je me suis trompé, je n'ai pas le chiffre. Mais moi, je dirais...

4055

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

4060 **M. PATRICK ARNAUD :**

... qu'il va y avoir un bon tiers des contrats qui va pouvoir aller directement aux entrepreneurs de la région, parce qu'on a quand même deux (2) contrats majeurs qui sont le barrage et la centrale. O.K.?

4065

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Morin, votre deuxième question?

4070 **M. PAUL MORIN :**

La deuxième question, on va passer de la macro à la micro-économie, si vous voulez, là. C'est que par rapport à la diminution de la quiétude, c'est sûr, c'est indiqué dans le rapport du promoteur; par rapport à la pression de pêche et de chasse qui va être exercée sur le secteur, c'est évident; par rapport au fait que la restauration des sites par desensemencements va être
4075 faite strictement sur... à l'intérieur du barrage, de sorte que les lacs environnants, l'omble de fontaine va être sans doute, à mon avis, inexistante après la construction du barrage, soit en deux mille neuf (2009).

4080 Puis quand vous voyez la couleurs de mes cheveux, moi, quand le barrage va être fini de construire en deux mille neuf (2009), là, probablement que je vais être moins friand de la pêche et de la chasse, parce que je vais avoir beaucoup moins de résistance physique rendu à ce moment-là. Ça veut dire que pour moi, par rapport au projet, le temps est compté.

4085 C'est pour ça que je veux demander au promoteur s'il ne pourrait pas, en tout cas dans mon cas puis dans le cas des autres villégiateurs du coin, j'appelle ça une aide à la vente de nos... de monmon chalet de villégiature, une aide à la vente basée sur la valeur marchande actuelle ou avant l'annonce du projet, de nos résidences, nous garantissant un prix de vente juste et équitable?

4090

LA PRÉSIDENTE :

 Je comprends, là, de votre question, c'est que, autrement dit, durant particulièrement la période de construction et tout ça, avant que les bénéfices sur les mesures d'atténuation proposés par le promoteur se fassent connaître, sentir, est-ce que le promoteur a déjà prévu certaines discussions ou négociations avec... pour la perte, je comprends, de jouissance ou de possibilité, là, durant cette période-là.

4095

 Monsieur Arnaud, voulez-vous répondre là-dessus?

4100

M. PATRICK ARNAUD :

 Non, Madame la présidente, on n'a pas prévu de compensation pour la perte, je dirais, ou l'achalandage supérieur qu'il va y avoir sur la route pendant la période de construction. On a, par contre, prévu quand même un chemin d'accès qui est situé relativement à l'écart de ces villégiatures, et ç'a été un choix qui a été fait sur plusieurs choix qui avaient été envisagés.

4105

 Mais pour l'instant, il n'y a pas de compensations qui sont prévues pour, je dirais, les inconvénients de la période des travaux. On va essayer de minimiser ces inconvénients et de faire en sorte que le chantier dérange le moins possible les villégiateurs, mais ça, on ne pourra pas empêcher les camions de passer et on sera obligé...

4110

LA PRÉSIDENTE :

 Mais est-ce que vous avez évalué les résidents, villégiateurs ou locataires qui seraient dérangés durant la période de construction?

4115

M. PATRICK ARNAUD :

 Bien, ceux qui vont être dérangés ou ceux qui vont subir le préjudice de voir passer une route sur leur terrain vont être compensés, ça, on... je veux dire, ou ceux qui vont avoir un chalet qui va être ennoyé, qui vont être compensés justement et équitablement.

4120

 Mais là, on a un chemin d'accès. Je suppose que monsieur est sur le lac Levasseur?

4125

M. PAUL MORIN :

Oui.

4130

M. PATRICK ARNAUD :

Oui? Alors, le lac Levasseur est quand même situé à plus d'un kilomètre de la route, donc je pense que, oui, il va y avoir un achalandage qui va être important pendant la période des travaux mais je ne pense pas que, actuellement, on envisage de compensations quelconques à ce niveau-là.

4135

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Morin, vous avez votre réponse.

4140

Alors, je vais appeler maintenant monsieur – oui, vous avez eu deux questions, hein, monsieur Morin? Excusez-moi. Alors, monsieur Lionel Sanfaçon, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Sanfaçon.

4145

M. LIONEL SANFAÇON :

Bonsoir, Madame la présidente. Je pense que ce serait important pour le bénéfice des gens de la région qu'on ait la ventilation des coûts, que ce ne soit pas nécessairement déposé ce soir, mais j'aimerais qu'Hydro-Québec nous présente la ventilation...

4150

LA PRÉSIDENTE :

Ç'a été demandé à Hydro-Québec. Je pense que ç'a été déposé ce soir, la ventilation des coûts? Oui.

4155

M. LIONEL SANFAÇON :

Ç'a été déposé?

4160

LA PRÉSIDENTE :

Ce soir, oui. Nous avons demandé cette ventilation-là à Hydro-Québec. C'est fait.

M. LIONEL SANFAÇON :

4165

Pour le projet total...

LA PRÉSIDENTE :

4170 Oui.

M. LIONEL SANFAÇON :

... ou la construction?

4175

LA PRÉSIDENTE :

Pour l'ensemble du projet.

4180

M. LIONEL SANFAÇON :

D'accord. C'est beau.

LA PRÉSIDENTE :

4185

Ça va?

M. LIONEL SANFAÇON :

4190

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

C'est beau. Merci.

4195

Alors, monsieur Martin Tremblay, s'il vous plaît.

Excusez-moi. Juste pour... madame Jean, juste pour dire... c'est parce qu'il y a une personne qui devait peut-être quitter, elle serait la prochaine sur la liste. C'est réglé? Merci.

4200

Excusez-moi.

Alors, bonjour, monsieur Tremblay.

M. MARTIN TREMBLAY :

4205

Bonjour. Je vais vous faire un court résumé, là, de la problématique du secteur. Moi, je suis propriétaire d'un chalet au Lac Étienne...

LA PRÉSIDENTE :

4210

Oui?

M. MARTIN TREMBLAY :

4215 ... et on est quand même six (6) à ce niveau-là puis une dizaine au lac Levasseur, puis il y en a encore du côté du Lac Couture... du secteur Couture, pardon.

La problématique du secteur, c'est que nous, nous avons à emprunter régulièrement la route d'accès permanente sur cinq (5) kilomètres...

4220

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum?

4225

M. MARTIN TREMBLAY :

...aller jusqu'au Stella. Nous, on voyage par là pour aller à nos territoires de chasse et de pêche. La problématique qu'il va y avoir, c'est que ça va devenir un chemin de classe un. Donc, un chemin de classe un, ça veut dire qu'il y a beaucoup de trafic puis ça va rouler vite.

4230

On a éventuellement des enfants qui circulent là. Nous, nous avons à voyager en tout terrain et en motoneige l'hiver, soit traverser cette route pour un kilomètre ou soit longer sur cinq (5) kilomètres cette route pour aller, soit au lac Levasseur via autant le lac Étienne et le secteur Couture. La problématique de ça, c'est très dangereux, c'est question de sécurité.

4235

Est-ce que le promoteur entend aménager, soit un chemin secondaire sur cinq (5) kilomètres et installer une calvette sèche pour un kilomètre pour traverser du secteur Couture, incluant deux (2) stationnements pour... en hiver déneigés pour qu'on puisse avoir accès à nos chalets? C'est ça notre préoccupation.

4240

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud, qu'est-ce qui a été prévu actuellement pour les utilisateurs de la route d'accès?

4245

M. PATRICK ARNAUD :

Madame Émond va aller vous présenter la carte et puis elle va répondre à la question.

4250

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

4255

Mme LOUISE ÉMOND :

Madame la présidente, peut-être pour resituer tout le monde dans l'ensemble du projet, je vous rappelle que l'axe des futurs ouvrages est ici, on est à la confluence des rivières Manouane et Péribonka. Et l'accès permanent auquel on fait référence serait localisé ici, au kilomètre soixante-dix-sept (77) du chemin des Passes.

4260

Donc, l'accès permanent qui a été retenu comme la variante préférable dans l'étude d'impact est localisé ici en «tireté» rouge.

LA PRÉSIDENTE :

4265

Ça, c'est un nouvel accès, là; actuellement, ça n'existe pas, là?

Mme LOUISE ÉMOND :

4270

C'est-à-dire que, à compter ici du chemin des Passes sur près de cinq (5) kilomètres, c'est une emprise...

LA PRÉSIDENTE :

4275

O.K.

Mme LOUISE ÉMOND :

... de chemin forestier qui est existant.

4280

LA PRÉSIDENTE :

C'est le cinq (5) kilomètres dont vous parlez.

4285

M. MARTIN TREMBLAY :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4290

Parfait. Allez-y.

Mme LOUISE ÉMOND :

4295

Monsieur faisait référence à une des demandes des villégiateurs qui ont été rencontrés, soit... puisque avec l'aménagement de cette nouvelle emprise de route qui va constituer l'accès permanent, l'emprise sera déneigée l'hiver, donc les gens qui y circulent présentement en motoneige vont être privés de l'utilisation de cette emprise de route.

4300

Donc, ce qui a été discuté avec les différents utilisateurs, c'est d'aménager, à proximité, des aires de stationnement, qui vont finalement constituer... ce sera des surlargeurs de la route pour permettre aux gens de garer leur véhicule et les remorques, là, qu'ils utilisent pour le transport des motoneiges. C'est la principale mesure qu'on a retenue pour l'utilisation de la motoneige.

4305

LA PRÉSIDENTE :

Et au niveau de la sécurité pour l'utilisation actuelle, qu'est-ce qu'il y a de prévu? Autrement dit, durant la période des travaux et tout ça, l'accès, actuellement, qu'ils ont, va toujours être permis? Il va y avoir la même utilisation de la part des résidents du secteur?

4310

Mme LOUISE ÉMOND :

Excusez-moi. Pour illustrer mon propos, lors des rencontres des villégiateurs, on avait aussi recueilli les réseaux qu'ils empruntent en motoneige, si vous me laissez...

4315

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4320

Mme LOUISE ÉMOND :

... peut-être quelques secondes, je pourrais...

4325

LA PRÉSIDENTE :

On va regarder ça.

Mme LOUISE ÉMOND :

4330

... vous le présenter.

Donc, c'est ici, sur la carte des principaux chemins et sentiers utilisés l'hiver par les utilisateurs du secteur de l'accès permanent. On a identifié ici avec le fort trait rose les circuits que les villégiateurs des secteurs des lacs Levasseur et Richard nous ont dit emprunter, ce qui est essentiellement un réseau d'anciens chemins forestiers.

4335

Donc, vous pouvez voir que les premiers kilomètres, là, les cinq (5) premiers kilomètres sont utilisés. Ensuite, les gens contournent le secteur du lac Levasseur pour reprendre à nouveau dans l'axe est-ouest des emprises de routes existantes pour venir longer ici le secteur du lac Roger et rejoindre d'autres villégiateurs sur le dernier plan d'eau.

4340

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tremblay, est-ce que je comprends bien, en regard de ce que vous demandiez, d'avoir, au niveau de la sécurité, d'avoir la possibilité de pouvoir utiliser toujours vos motoneiges, d'avoir un stationnement; est-ce que je comprends que ce qui est présenté, ça répond à votre interrogation?

4345

4350 **M. MARTIN TREMBLAY :**

Ça répond en partie pour les stationnements, mais nous, on a à voyager l'hiver dans ce secteur-là, là, soit à partir du lac Levasseur via Étienne. Si on n'a pas de chemin secondaire, on ne pourra pas, ça va être en gravier, évidemment, on ne pourra pas circuler en motoneige, là. C'est là notre préoccupation, là.

Puis après ça, si on voyage l'été en tout terrain, à quelle vitesse ça va passer, ça va être dangereux. Est-ce qu'il va y en avoir un deuxième chemin? C'est ça qu'on veut savoir.

4360 **LA PRÉSIDENTE :**

Qu'est-ce qui est prévu, monsieur Arnaud, pour les utilisateurs durant la période de construction, en termes d'organisation, là, puis de possibilité pour eux? Pour ce qu'ils font actuellement, est-ce que c'est prévu qu'ils puissent utiliser de la même façon ce cinq (5) kilomètres-là, avec des mesures de sécurité?

M. PATRICK ARNAUD :

Bien, actuellement, je pense qu'on va avoir des mesures de sécurité. Mais actuellement, je dirais qu'il n'y a pas de mesures particulières qui sont prévues à part, comme on disait, le stationnement, mais ça, c'est pour la période d'exploitation.

Tu avais quelque chose à rajouter?

4375 **M. MICHEL BEAUPRÉ :**

Peut-être pour...

LA PRÉSIDENTE :

Au micro, monsieur...

M. PATRICK ARNAUD :

Au micro.

LA PRÉSIDENTE :

... s'il vous plaît, pour la transcription.

4390

M. PATRICK ARNAUD :

Viens au micro.

4395 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous pouvez vous identifier aussi.

4400 **M. MICHEL BEAUPRÉ :**

Oui. Bonjour. Michel Beaupré -- bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

4405 Bonsoir.

M. MICHEL BEAUPRÉ :

4410 Si je fais référence aux rencontres qu'on a eues à l'époque, l'année dernière, je reconnais monsieur, et puis à l'époque, on lui avait dit que, dans le secteur du kilomètre un, ils nous demandaient de prévoir un tunnel pour traverser la route, pour leur permettre de circuler, soit en VTT, soit en motoneige.

LA PRÉSIDENTE :

4415 Oui?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

4420 Et on a fait un premier estimé puis on s'est aperçu qu'un tunnel, c'est un peu paniquant le coût d'un tunnel là-dessus, ça fait que là, on a regardé une traversée en surface avec une signalisation adéquate pour leur permettre de pouvoir traverser en toute sécurité, un peu comme ce qu'on rencontre, les traversées, sur certains chemins publics.

4425 Donc, il y a une disposition, il y a des aires de stationnement qui sont prévus au début de la route et puis il y a une traversée, là, qui va se faire en surface, mais avec une signalisation adéquate, là, pour s'assurer que tout le monde traverser en sécurité, autant les camionneurs que les motoneigistes.

4430 **LA PRÉSIDENTE :**

Et en tout temps, je comprends?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

4435 Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

4440 En tout temps?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

En tout temps.

4445

LA PRÉSIDENTE :

En toute saison?

4450

M. MICHEL BEAUPRÉ :

Oui. Autant été comme hiver, parce qu'on voit bien, là, que le secteur est utilisé autant par les VTT que par les motoneiges.

4455

M. MARTIN TREMBLAY :

Nous, dans notre cas, l'hiver quand on... comme nous, les propriétaires de chalets, on a environ trente (30) milles de secteur qu'on gratte avec... en arrière de nos motoneiges avec des grattes avec des «dammers». Quand on se présente sur une falaise que la charrue a faite, qu'on va passer en toute sécurité?

4460

M. MICHEL BEAUPRÉ :

Ce qu'il faut comprendre, c'est que quand on construit un nouveau chemin permanent, à chaque fois qu'on rencontre un chemin forestier, on rétablit des rampes pour permettre aux gens de passer d'un secteur à l'autre.

4465

Donc, vous ne vous ramasserez pas devant une falaise, là, il va y avoir des rampes qui sont aménagées systématiquement tout le long du chemin pour permettre, au fond... parce qu'on se trouve à couper les anciens chemins, donc on s'assure que les gens peuvent continuer à traverser sans problèmes.

4470

M. MARTIN TREMBLAY :

Alors, ce qui veut dire aussi, en période d'été, mais qu'on traverse en tout terrain ou nos enfants traversent en tout terrain, que le trafic va passer là tranquillement?

4475

M. MICHEL BEAUPRÉ :

Il y a une signalisation adéquate, là.

4480

M. MARTIN TREMBLAY :

Je ne suis pas sûr de ça, moi, le premier kilomètre, il est bien droit.

4485

M. MICHEL BEAUPRÉ :

Non, je sais.

4490

M. MARTIN TREMBLAY :

D'après moi, ça va rouler cent (100) kilomètres, mais que ça passe là.

4495

M. MICHEL BEAUPRÉ :

De toute façon, il va...

4500

M. MARTIN TREMBLAY :

Ça, je suis sûr.

4505

M. MICHEL BEAUPRÉ :

... y avoir de la signalisation adéquate. On sait très bien, là, qu'il y a quand même un secteur dangereux dans ce secteur-là, mais on va s'assurer, là, que...

4510

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tremblay, juste me poser les questions à moi...

4515

M. MARTIN TREMBLAY :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... pour que je les transmette.

4520

M. MICHEL BEAUPRÉ :

O.K. Oui. O.K.

4525

M. MARTIN TREMBLAY :

Oui. O.K.

LA PRÉSIDENTE :

4530 Mais je comprends, de toute façon, que dans le processus que vous prévoyez, il y a la discussion avec les gens au niveau... est-ce qu'il y a des mesures qui vont être discutées avec les utilisateurs, pour s'assurer que les besoins qu'ils ont, vont être considérés dans les mesures de sécurité?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

4535

Oui. Tout comme on l'a fait dans les rencontres d'information. Par la suite, avec l'équipe de gérance de chantier qui est sur place, il va sûrement y avoir des petits comités qui vont se créer pour que les gens puissent discuter ensemble puis régler au jour le jour les problèmes qui apparaissent, pour s'assurer que tout se fait de façon sécuritaire et puis que ceux qui dérogent aux règles de sécurité sont avisés et pénalisés, s'il y a lieu.

4540

LA PRÉSIDENTE :

4545 Ces mesures de sécurité-là, j'imagine qu'elles vont être aussi publicisées pour les utilisateurs?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

4550

C'est pour tout le monde, ça s'applique pour tout le monde.

LA PRÉSIDENTE :

Pour tout le monde. O.K.

4555

M. MARTIN TREMBLAY :

4560 Mais, Madame la présidente, si j'ai bien compris, là, les cinq (5) premiers kilomètres, soit Étienneville via lac Levasseur, en hiver, il ne faut plus y penser parce que ça va être sur le gravier, il n'y a pas autre possibilité de passer parce que c'est le lac qui est là puis il est tout le temps en «slush». Ça veut dire que les gens du lac Levasseur ne peuvent plus descendre au lac Étienneville puis nous autres, on ne peut plus aller dans le secteur Levasseur, parce qu'il n'y aura pas de deuxième chemin d'accès?

LA PRÉSIDENTE :

4565

Monsieur...?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

4570

Je pense que c'est une question qui peut être regardée plus en détail par la suite, là. On est quand même...

LA PRÉSIDENTE :

4575 Mais on prend pour acquis que, dans les discussions qu'il va y avoir, les utilisateurs pourront faire le même type d'activités...

M. MICHEL BEAUPRÉ :

4580 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4585 ... avec un, des contraintes de sécurité, qu'on comprend, là, mais il n'est pas actuellement envisagé que ces utilisateurs-là perdent des circuits ou des zones qu'ils ont accès actuellement; est-ce qu'on comprend ça?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

4590 Non. Au fond, il reste à établir au fond des modalités qui sont peut-être un peu pointues à cette étape-ci du projet, là, mais qui...

LA PRÉSIDENTE :

4595 O.K.

M. MICHEL BEAUPRÉ :

4600 ... par la suite, dès que le chantier va être en fonction, qui vont être réglées, là, le plus rapidement possible, là, pour que les gens, là, puissent continuer à réaliser leurs activités.

LA PRÉSIDENTE :

4605 Ce qu'on retient, monsieur Tremblay, là, de votre interrogation, c'est que tous ces aspects-là devront automatiquement, si le projet se réalise, être discutés avec les premiers utilisateurs et on comprend aussi d'Hydro-Québec qu'il n'y aurait pas de changement quant aux accès que vous avez actuellement avec les différents lacs et les différents lieux; on comprend ça. C'est beau.

4610 **M. MICHEL BEAUPRÉ :**

C'est un peu notre objectif.

LA PRÉSIDENTE :

4615 Oui.

M. MICHEL BEAUPRÉ :

4620 Si on crée des contraintes, on essaie au fond de les corriger, là, pour prendre le statu quo.

LA PRÉSIDENTE :

4625 Merci. Est-ce que vous avez une deuxième question, monsieur Tremblay?

M. MARTIN TREMBLAY :

4630 Oui. Ma deuxième question est au niveau de l'aménagement des frayères qu'il va y avoir et il va y avoir le bassin du ruisseau Paul, là.

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

4635

M. MARTIN TREMBLAY :

4640 Est-ce qu'il va y avoir un suivi qui va se faire dans les années futures après ça, là? S'il y a quelque chose qui... oui, ça peut se faire, mais il va-tu y avoir un suivi? Ça va-tu marcher? Ça va-tu fonctionner?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud, est-ce que vous pouvez nous...?

4645

M. PATRICK ARNAUD :

4650 Oui. Bien, c'est évident qu'il va y avoir un suivi, un suivi qui est fait périodiquement. Et actuellement, nous devons rendre compte de nos mesures d'atténuation au ministère de l'Environnement. Et comme je disais dans la présentation, s'il n'y a pas le résultat escompté, on va trouver un moyen d'atteindre les objectifs de toute façon. Alors, définitivement, il y a un suivi qui va être fait.

LA PRÉSIDENTE :

4655

Oui?

M. JOHN HAEMMERLI :

4660 Monsieur Arnaud, le suivi, là, il sera de quelle durée et après combien de temps vous allez établir le succès ou non de la mesure d'atténuation?

M. PATRICK ARNAUD :

4665 Alors là, je vais... dans le cas des frayères, il se fait sur plusieurs années. Et je dirais que le suivi s'estompe au fur et à mesure que la compensation a démontré ses preuves et que la ressource a été... s'est bien implantée dans le bassin.

4670 Alors, peut-être que madame Émond peut vous donner exactement le timing des expériences passées, je pense qu'elle a ça sous la main...?

Mme LOUISE ÉMOND :

4675 Dans l'étude d'impact, le programme de suivi prévoit une couverture des quatre (4) années de construction et six (6) années au-delà... c'est-à-dire six (6) années en exploitation, donc, ce qui totaliserait, là, une dizaine d'années pour la période.

4680 Cependant, comme le disait monsieur Arnaud, si la mesure n'a pas démontré sa pleine efficacité, le suivi sera prolongé d'autant.

LA PRÉSIDENTE :

4685 Nous aurons aussi... la commission a beaucoup de questionnement aussi sur les aspects de suivi, vous allez voir... je ne sais pas si vous serez présent à d'autres moments aussi?

M. MARTIN TREMBLAY :

Ça devrait.

4690 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous remercie.

M. MARTIN TREMBLAY :

4695 Merci, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

4700 Maintenant, c'est tout. Je vérifie à l'arrière, c'est complet pour ma liste? Oui.

4705 Alors, il est onze heures moins cinq (22 h 55), pour une première soirée, je pense qu'on peut finir ce soir, ça va permettre à tout le monde aussi, là, de se reposer et revenir demain après-midi à treize heures trente (13 h 30) pour la suite.

Merci de votre participation à tout le monde.

ADVENANT 22 H 55, FIN DE LA SÉANCE

4710

Je, soussigné, MICHEL OLIVIER, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle en cette séance prise au moyen de la sténotypie, le tout conformément à la loi.

MICHEL OLIVIER, s.o.